
Informe del Presidente
Propuesta de préstamo y donación
República Democrática del Congo
Empoderamiento mediante la Promoción de
Empresas Agrícolas y Rurales Sensibles a la
Nutrición, Inclusivas y Resilientes

N.º de identificación del proyecto: 2000003920

Signatura: EB 2022/137/R.36/Rev.1

Tema: 16 iii) b)

Fecha: 28 de diciembre de 2022

Distribución: Pública

Original: Francés

Para aprobación

Medida: Se invita a la Junta Ejecutiva a que apruebe la recomendación que figura en el párrafo 64.

Preguntas técnicas:

Sana F. K. Jatta
Director Regional *ad interim*
División de África Occidental y Central
Correo electrónico: s.jatta@ifad.org

Valantine Achancho
Director en el País
División de África Occidental y Central
Correo electrónico: v.achancho@ifad.org

Índice

Mapa de la zona del proyecto	ii
Resumen de la financiación	iii
I. Antecedentes	1
A. Contexto nacional y justificación de la actuación del FIDA	1
B. Enseñanzas extraídas	2
II. Descripción del proyecto	2
A. Objetivos, zona geográfica de intervención y grupos objetivo	2
B. Componentes, efectos directos y actividades	3
C. Teoría del cambio	4
D. Armonización, sentido de apropiación y asociaciones	4
E. Costos, beneficios y financiación	4
III. Gestión de riesgos	9
A. Riesgos y medidas de mitigación	9
B. Categoría ambiental y social	11
C. Clasificación del riesgo climático	11
D. Sostenibilidad de la deuda	11
IV. Ejecución	11
A. Marco organizativo	11
B. Planificación, seguimiento y evaluación, aprendizaje y gestión de los conocimientos y comunicación	12
C. Planes para la ejecución	13
V. Instrumentos jurídicos y facultades	13
VI. Recomendación	13

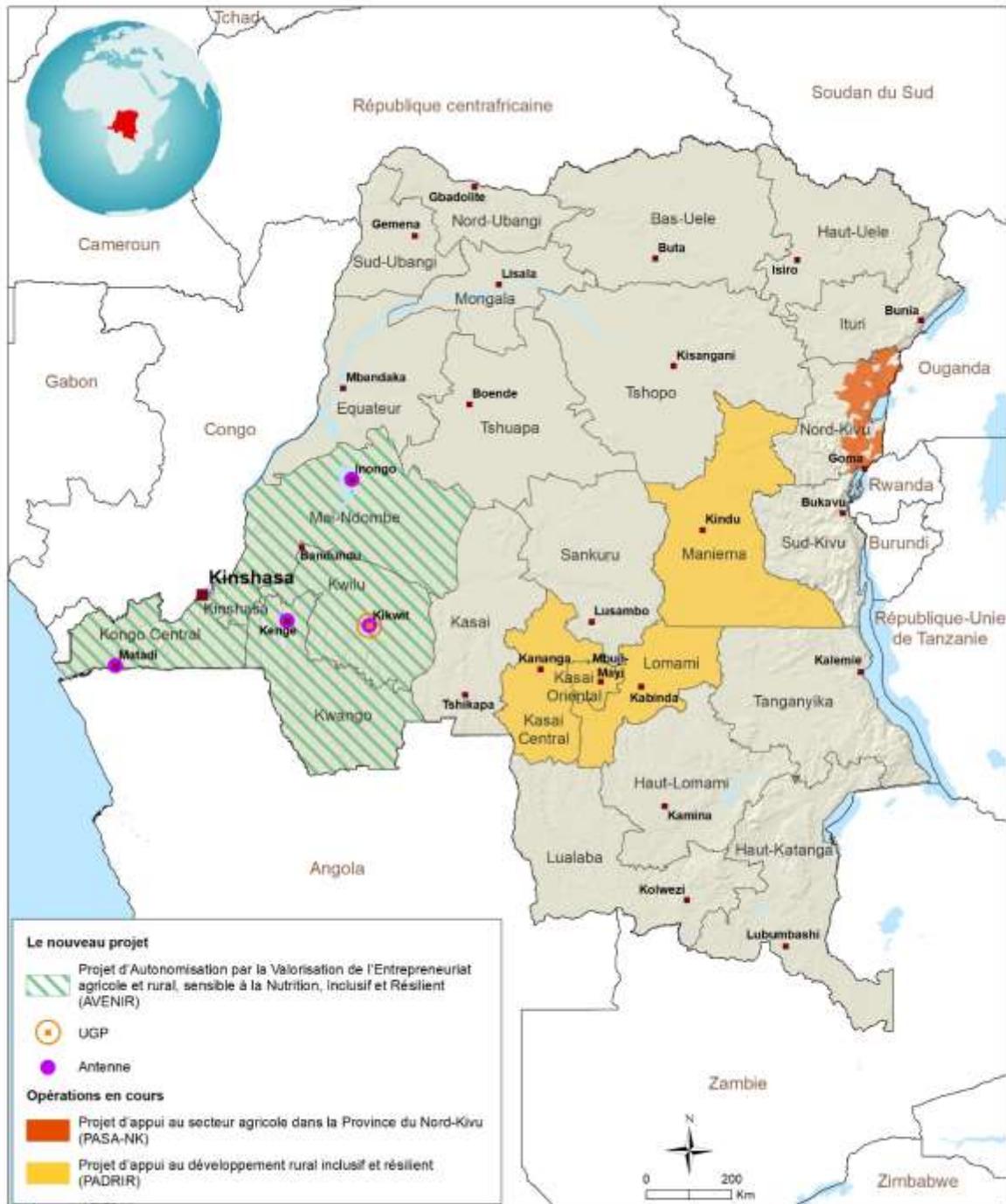
Apéndices

- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique
- III. Matrice intégrée des risques du projet

Equipo encargado de la ejecución del proyecto

Director Regional:	Sana F. K. Jatta
Director en el País:	Valantine Achancho
Técnico Principal del Proyecto:	Nadhem Mtimet
Oficial de Finanzas:	Radu Damianov
Especialista en Clima y Medio Ambiente:	Philip Audebert
Oficial Jurídica:	Adriana Lucia Jauregui Zabalaga

Mapa de la zona del proyecto



Las denominaciones empleadas y la forma en que aparecen presentados los datos en este mapa no suponen juicio alguno del FIDA respecto de la demarcación de las fronteras o límites que figuran en él ni acerca de las autoridades competentes.
Fuente: FIDA | 30-06-2022

Resumen de la financiación

Institución iniciadora:	FIDA
Prestatario/receptor:	República Democrática del Congo
Organismo de ejecución:	Ministerio de Agricultura
Costo total del proyecto:	USD 213,5 millones
Monto del préstamo del FIDA:	USD 45,2 millones
Condiciones del préstamo del FIDA:	<p>USD 32,56 millones en forma de préstamo en condiciones ultrafavorables</p> <p>USD 8,14 millones en forma de préstamo en condiciones muy favorables</p> <p>USD 4,5 millones en forma de préstamo en condiciones ordinarias, sujeto a un plazo de reembolso determinado por el prestatario, de un máximo de 35 años, incluido un período de gracia, establecido también por el prestatario, de un máximo de 10 años, con un tipo de interés igual al tipo de interés de referencia del FIDA más un margen variable</p>
Cofinanciadores:	<p>Agencia Francesa de Desarrollo (AFD)</p> <p>Iniciativa Forestal Centroafricana (CAFI)</p> <p>Instituciones financieras nacionales (bancos e instituciones de microfinanciación)</p>
Monto de la cofinanciación:	<p>AFD: EUR 50 millones (equivalente a USD 53,5 millones, aproximadamente)</p> <p>CAFI: USD 40,0 millones</p> <p>Instituciones financieras asociadas: USD 31,9 millones</p>
Condiciones de la cofinanciación:	<p>AFD: EUR 40 millones en forma de préstamo soberano en condiciones favorables y EUR 10 millones en forma de donación</p> <p>CAFI: 100 % en forma de donación</p> <p>Instituciones financieras asociadas: préstamo otorgado a tipos negociados con los beneficiarios</p>
Contribución del prestatario/receptor:	USD 19,0 millones en forma de contribuciones en especie y exenciones de los impuestos y gravámenes aplicables a los bienes y servicios
Contribución de los beneficiarios:	USD 6,9 millones en forma de autofinanciación y contribuciones en especie
Déficit de financiación:	USD 17,1 millones
Monto de la financiación para el clima brindado por el FIDA:	USD 8,98 millones
Institución cooperante:	FIDA

I. Antecedentes

A. Contexto nacional y justificación de la actuación del FIDA

Contexto nacional

1. La República Democrática del Congo es un país en situación de fragilidad debido a: i) la capacidad deficiente de los servicios públicos; ii) un proceso reciente de descentralización que no ha logrado evitar una mayor concentración del poder a nivel central; iii) la desarticulación de los servicios socioeconómicos básicos; iv) un sector privado formal poco dinámico; v) una sociedad civil poco organizada; vi) la debilidad de la gobernanza, la lucha contra la corrupción y el respeto de los derechos humanos, y vii) la escasa inversión pública.
2. En 2021, la población del país ascendía a unos 107 millones de habitantes, de los cuales cerca del 55 % residían en las zonas rurales y el 73 % vivían con menos de USD 1,90 al día. En consecuencia, la República Democrática del Congo ocupaba el tercer puesto en la lista de países más pobres del mundo.
3. El sector agrícola no recibe las inversiones públicas oportunas, pues la economía del país está dominada por la explotación minera y forestal. Los numerosos conflictos que han afectado a la República Democrática del Congo estos últimos decenios han causado un declive en la economía. Las zonas rurales están muy aisladas, lo que dificulta y encarece las conexiones con los mercados urbanos.
4. El Plan Nacional Estratégico de Desarrollo (2019-2023) integra la visión de futuro del estudio prospectivo de la República Democrática del Congo para 2040, así como los Objetivos de Desarrollo Sostenible (ODS) y la Agenda 2063 de la Unión Africana.
5. Las plataformas nacionales de la sociedad civil, como la Confederación de Productores Agrícolas del Congo, la Confederación Campesina del Congo y la Red Nacional de Asociaciones de Mujeres Rurales, participan en la promoción de la agricultura familiar.

Aspectos específicos relativos a los temas transversales prioritarios del FIDA

6. **Género.** Las mujeres, que constituyen el 52 % de la población, tienen un acceso limitado a los medios de producción en las zonas rurales. A pesar de su carga de trabajo, participan poco en las instancias decisorias y, con frecuencia, sufren discriminación en lo que respecta al acceso a la educación.
7. Los **Pueblos Indígenas**, que representan cerca del 1 % de la población total y el 20 % de los habitantes de la provincia de Maï-Ndombé, viven fundamentalmente de los recursos forestales y sufren una gran discriminación.
8. Las **personas con discapacidad** sufren estigmatización y violencia. En 2021, el Senado aprobó una ley para la protección y promoción de sus derechos.
9. **Los jóvenes** (15 a 35 años) son uno de los colectivos más afectados por el desempleo (19 % de la población activa), además de ser extremadamente vulnerables a la radicalización y la migración económica hacia las ciudades o el extranjero.
10. **Cuestiones ligadas a la nutrición.** Casi 27,3 millones de personas se enfrentan a una situación de inseguridad alimentaria aguda¹. En las zonas rurales, el 43 % de los niños menores de 5 años sufren malnutrición crónica y el 8 %, malnutrición grave.

¹ Clasificación Integrada de la Seguridad Alimentaria en Fases, 2021.

11. **Cambio climático y medio ambiente.** El Proyecto Empoderamiento mediante la Promoción de Empresas Agrícolas y Rurales Sensibles a la Nutrición, Inclusivas y Resilientes contribuirá a combatir la deforestación, en colaboración con las organizaciones de los Pueblos Indígenas, así como a reducir las emisiones de gases de efecto invernadero mediante la introducción de cultivos perennes.
12. Con arreglo a los compromisos transversales, se considera que el proyecto:
 - incluye financiación para el clima;
 - tiene en cuenta las cuestiones ligadas a la nutrición;
 - está centrado en los jóvenes;
 - incluye actividades relacionadas con la capacidad de adaptación.

Justificación de la actuación del FIDA

13. Habida cuenta de la situación de inseguridad alimentaria y nutricional del país, el proyecto permitirá responder a la gran demanda de productos alimentarios en los mercados urbanos, al tiempo que se evita recurrir a la importación de alimentos². Además, contribuirá a aumentar de manera sostenible el nivel de producción agrícola en las zonas objetivo y mejorará el acceso a estas. El FIDA aportará su experiencia en apoyo de la agricultura campesina y las iniciativas empresariales de los jóvenes en el sector agropastoral, así como del acompañamiento de los sistemas de financiación descentralizados.

B. Enseñanzas extraídas

14. Si bien los proyectos ejecutados en el pasado incidieron positivamente en la productividad agrícola, no prestaron la debida atención a la comercialización, y esto hizo que no repercutieran de forma considerable en los ingresos³. Por consiguiente, las inversiones realizadas en el marco del presente proyecto se dirigirán a distintos eslabones de las últimas fases de las cadenas de valor agrícolas.
15. Las capacidades deficientes observadas en el marco de los proyectos anteriores no permitieron garantizar una dirección óptima. En consecuencia, los miembros del equipo se seleccionarán de manera competitiva y firmarán con la Unidad de Gestión del Proyecto contratos vinculados al desempeño, de conformidad con las nuevas directrices del Gobierno de la República Democrática del Congo.
16. El proyecto permitirá sacar partido a las enseñanzas positivas extraídas de otras intervenciones, como las incubadoras puestas en marcha en el marco del Programa de Promoción de la Iniciativa Empresarial de los Jóvenes en el Sector Agropastoral, ejecutado en el Camerún; el sistema de financiación con gastos compartidos puesto a prueba en Gambia, Ghana, Malí, Nigeria y el Togo, y el enfoque territorial integrado aplicado en el Níger.

II. Descripción del proyecto

A. Objetivos, zona geográfica de intervención y grupos objetivo

17. **El objetivo global** del proyecto radica en reducir la pobreza rural y mejorar la nutrición de las poblaciones rurales de las provincias ubicadas alrededor de Kinshasa. **El objetivo de desarrollo** es apoyar la transformación sostenible de la agricultura familiar y una gestión más eficaz de los recursos naturales para contribuir a mitigar los efectos del cambio climático, aumentar los ingresos y fomentar la diversidad alimentaria de los hogares rurales.

² Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura, Unión Europea y Centro de Cooperación Internacional en Investigación Agronómica para el Desarrollo, 2022. Perfil de los sistemas alimentarios: República Democrática del Congo.

³ Informes finales del Programa de Apoyo a los Centros de Suministro de Productos Alimentarios y Hortícolas de Kinshasa y del Programa Integrado de Rehabilitación Agrícola para la Provincia de Maniema.

18. **Zona de intervención.** El proyecto se desplegará en las provincias de Kongo Central, Kwango, Kwilu y Maï-Ndombé y en la periferia agrícola de Kinshasa. Los criterios de selección de estas cuencas se basarán en: i) el nivel de pobreza y la tasa de malnutrición; ii) la existencia de emplazamientos agrícolas que puedan explotarse de manera sostenible, y iii) el potencial de la capacidad empresarial rural.
19. **Grupos objetivo.** El proyecto beneficiará directamente a 450 000 hogares, esto es, 2 millones de personas, de las que al menos el 50 % son mujeres; el 50 %, jóvenes; el 5 %, personas con discapacidad; y el 0,5 %, personas indígenas (de los cuales al menos el 20 % proceden de la provincia de Maï-Ndombé). El proyecto estará dirigido a los pequeños agricultores vulnerables que tienen poco acceso a las tierras, o directamente carecen de él, o que están expuestos a la inseguridad alimentaria y nutricional.

B. Componentes, efectos directos y actividades

Componente 1: Agricultura familiar y capacidad empresarial agrícola y rural sostenible

20. **Subcomponente 1.1: Planificación y ordenación territorial participativas.** A partir de planes simplificados para la ordenación territorial, este subcomponente prevé: i) asegurar 250 000 hectáreas de bosques comunitarios; ii) desarrollar la agrosilvicultura y la producción sostenible de carbón a partir de especies de crecimiento rápido, y iii) diseñar planes para la gestión conjunta de la pesca.
21. **Subcomponente 1.2: Mejora del acceso a los medios de producción y prácticas agrícolas sostenibles.** Este subcomponente incluye: i) la producción de material genético mejorado; ii) la puesta en marcha de escuelas de campo para agricultores, y iii) el desarrollo de la mecanización agrícola a pequeña escala.
22. **Subcomponente 1.3: Mejora del acceso inclusivo a alimentos nutritivos.** Este subcomponente se centra en: i) la agricultura que tiene en cuenta la nutrición y las prácticas alimentarias saludables (huertos, cocinas mejoradas, abrevaderos independientes); ii) la transformación y comercialización de los productos agropastorales (alimentos de alto valor nutricional para los niños), y iii) la alfabetización funcional y la sensibilización en lo que respecta a las cuestiones de género y la violencia doméstica.
23. **Subcomponente 1.4: Mejora de las capacidades y del acceso a la financiación rural.** Este subcomponente abarca: i) las actividades de formación o incubación empresarial dirigidas a 3 000 personas (jóvenes y mujeres); ii) el desarrollo de productos financieros adaptados, y iii) un sistema de financiación con gastos compartidos (40 % en forma de donación, 10 % en forma de autofinanciación y 50 % en forma de préstamo concedido por las instituciones financieras).

Componente 2: Mejora del acceso a los mercados territoriales

24. **Subcomponente 2.1: Rehabilitación de las infraestructuras económicas.** En el marco de este subcomponente, está previsto construir o rehabilitar: i) 7 mercados intermediarios y 14 mercados de acopio; ii) 15 puertos fluviales, y iii) 670 kilómetros de tramos de carreteras dañados para mejorar el acceso a las cuencas de producción.
25. **Subcomponente 2.2: Mecanismos de gestión y mantenimiento de la infraestructura económica.** Este subcomponente prevé: i) la puesta en marcha de 21 marcos de concertación interprofesional que integren un sistema de información sobre los mercados; ii) la creación de comités locales encargados del mantenimiento de las carreteras, y iii) la prestación de apoyo a las organizaciones de productores que se dediquen a actividades comerciales relacionadas con los mercados.

Componente 3. Coordinación y gestión del proyecto, seguimiento y evaluación (SyE) y gestión de los conocimientos.

26. Agrupa las actividades de coordinación y gestión del proyecto y las de SyE, comunicación y gestión de los conocimientos.

C. Teoría del cambio

27. La República Democrática del Congo se caracteriza por un contexto de fragilidad vinculado a: i) más de tres decenios de conflicto armado que han ocasionado un desplazamiento demográfico masivo; ii) la falta de inversiones públicas en el sector agrícola y los servicios sociales básicos; iii) un alto nivel de corrupción; iv) una descentralización poco operacional, y v) la capacidad deficiente de los equipos de los proyectos, la sociedad civil y la administración.
28. Los sistemas de producción agrosilvopastorales no son suficientes para responder ni a la creciente demanda de productos agrícolas en las zonas urbanas ni a las necesidades nutricionales de las poblaciones rurales, debido a: i) la baja productividad; ii) la falta de inversiones productivas que tengan en cuenta el medio ambiente; iii) el acceso limitado a los insumos agrícolas; iv) el acceso poco inclusivo a las tierras; v) los malos hábitos alimentarios y el bajo nivel educativo de las mujeres; vi) las dificultades para acceder a la financiación agrícola, y vii) el aislamiento de las zonas de producción.
29. El proyecto financiará: i) la adaptación de los sistemas agrícolas; ii) la mejora de la productividad de las explotaciones agrícolas familiares; iii) la promoción de la capacidad empresarial agrícola y rural de las mujeres y los jóvenes; iv) la mejora del acceso a las cuencas de producción; v) el fortalecimiento de las capacidades de los agentes, y vi) la aplicación de las políticas en vigor dirigidas a promover la capacidad empresarial de las mujeres y los jóvenes y la representación de las personas pobres de las zonas rurales en las instancias decisorias a nivel local.

D. Armonización, sentido de apropiación y asociaciones

30. **Coherencia con los Objetivos de Desarrollo Sostenible (ODS).** El proyecto contribuirá a reducir la pobreza (ODS 1), mejorar la seguridad alimentaria y nutricional de los hogares (ODS 2), reducir la deforestación (ODS 15) y aumentar la capacidad de adaptación de los hogares rurales frente a los efectos negativos del cambio climático (ODS 13), crear un entorno favorable a la capacidad empresarial rural inclusiva (ODS 5) y, en definitiva, crear empleo (ODS 8).
31. **Sentido de apropiación nacional.** El proyecto está en consonancia con el Plan Nacional Estratégico de Desarrollo (2019-2023).
32. **Coherencia con las políticas y las prioridades del FIDA.** El proyecto está en consonancia con: i) el Marco Estratégico del FIDA (2016-2025); ii) el memorando de entendimiento entre la Agence française de développement y la República Democrática del Congo (2022-2025); iii) los ejes estratégicos definidos en el marco de la Duodécima Reposición de los Recursos del FIDA (FIDA12), y iv) el Programa sobre Oportunidades Estratégicas Nacionales (2019-2024).
33. **Armonización y asociaciones.** Las intervenciones complementarán otras iniciativas relacionadas con la seguridad alimentaria y nutricional. El proyecto contribuirá al segundo pilar del Marco de Cooperación de las Naciones Unidas para el Desarrollo Sostenible para el período 2020-2024. También se firmará un protocolo de colaboración con la AFD.

E. Costos, beneficios y financiación

34. El déficit de financiación de USD 17,1 millones podrá subsanarse en el marco de los siguientes ciclos del Sistema de Asignación de Recursos basado en los Resultados (PBAS) o del Mecanismo de Acceso a Recursos Ajenos (BRAM) (con arreglo a las

condiciones de financiación que se determinen, siguiendo los procedimientos internos y con sujeción a la aprobación posterior de la Junta Ejecutiva), o con fondos de cofinanciación que se obtengan durante la ejecución.

35. El componente 1 del proyecto, a saber, "Agricultura familiar y capacidad empresarial agrícola y rural sostenible", se enmarca parcialmente en la financiación para el clima. El monto total asignado por el FIDA al proyecto en concepto de financiación para el clima asciende a unos USD 8,98 millones.

Costos del proyecto

36. El costo total del proyecto, incluidos los gastos para imprevistos, es de USD 213,5 millones para un período de siete años. El costo básico es de USD 202,9 millones. Los impuestos ascienden a USD 18,3 millones (8,6 %). Los costos de inversión y los costos ordinarios del proyecto se cifran, respectivamente, en USD 188,7 millones (93 %) y USD 14,2 millones (7 %). Los montos reservados a los imprevistos de orden físico y financiero ascienden a USD 2,8 millones y USD 7,8 millones, respectivamente.
37. Por su parte, el costo básico se compone de: USD 115,2 millones (57 %) para el componente 1 ("Agricultura familiar y capacidad empresarial agrícola y rural sostenible"); USD 72,0 millones (35 %) para el componente 2 ("Mejora del acceso a los mercados territoriales"), y USD 15,7 millones (8 %) para el componente 3 ("Coordinación y gestión del proyecto, seguimiento y evaluación y gestión de los conocimientos").

Cuadro 1
Costos del proyecto desglosados por componente, subcomponente y entidad financiadora
(en miles de dólares de los Estados Unidos)

Componente/subcomponente	Préstamo del FIDA en condiciones ultrafavorables		Préstamo del FIDA en condiciones muy favorables		Préstamo del FIDA en condiciones ordinarias		Otros cofinanciadores						Beneficiarios			Prestatario/receptor			Déficit de financiación		Total			
	Monto	%	Monto	%	Monto	%	AFD		Sector privado financiero		CAFI		Contribuciones en efectivo	Contribuciones en especie	%	Contribuciones en efectivo	Contribuciones en especie	%	Monto	%	Monto	%		
							Monto	%	Monto	%	Monto	%												
Componente 1: Agricultura familiar y capacidad empresarial agrícola y rural sostenible																								
1.1. Planificación y ordenación territorial participativas	2 409,5	11,9	556,0	2,7	370,7	1,8	-	-	-	-	15 185,8	74,9	-	-	-	-	-	-	1 742,5	8,6	-	-	20 264,5	9,5
1.2. Mejora del acceso a los medios de producción y prácticas agrícolas sostenibles	4 262,9	26,7	1 318,2	8,2	1 054,5	6,6	-	-	-	-	8 168,3	51,1	421,6	82,2	3,1	-	-	-	675,9	4,2	-	-	15 983,5	7,5
1.3. Mejora del acceso inclusivo a alimentos nutritivos	1 482,4	19,0	395,3	5,1	98,8	1,3	2 261,9	29,0	-	-	2 672,0	34,2	-	-	-	-	-	-	892,3	11,4	-	-	7 802,8	3,7
1.4. Mejora de las capacidades y del acceso a la financiación rural	10 026,2	13,8	3 132,7	4,3	1 698,0	2,3	7 718,2	10,7	31 875,0	44,0	11 173,9	15,4	6 375,0	-	5,9	-	-	-	421,6	0,6	-	-	72 420,5	33,9
Subtotal	18 181,0	15,6	5 402,2	4,6	3 222,0	2,8	9 980,1	8,6	31 875,0	27,4	37 200,0	31,9	6 796,6	82,2	3,2	3 732,3	3,2	-	-	116 471,4	54,5			
Componente 2: Mejora del acceso a los mercados territoriales																								
2.1. Rehabilitación de las infraestructuras económicas	9 019,3	12,6	1 294,6	1,8	108,5	0,2	31 925,9	44,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12 870,7	18,0	16 311,3	22,8	71 530,3	33,5
2.2. Mecanismos de gestión y mantenimiento de la infraestructura económica	586,3	6,3	351,8	3,8	703,5	7,6	5 672,2	61,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 229,5	13,3	703,5	7,6	9 246,8	4,3
Subtotal	9 605,6	11,9	1 646,4	2,0	812,0	1,0	37 598,0	46,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14 100,3	17,5	17 014,8	21,1	80 777,1	37,8
Componente 3: Coordinación y gestión del proyecto, seguimiento y evaluación y gestión de los conocimientos																								
3.1. Coordinación y gestión del proyecto	4 662,5	33,4	-	-	466,0	3,3	5 230,9	37,5	-	-	2 800,0	20,1	-	-	-	-	-	-	794,9	5,7	-	-	13 954,3	6,5
3.2. Seguimiento y evaluación, comunicación y gestión de los conocimientos	110,9	4,7	1 091,4	46,4	-	-	691,0	29,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	276,6	11,8	180,0	7,7	2 349,8	1,1
Subtotal	4 773,4	29,3	1 091,4	6,7	466,0	2,9	5 921,9	36,3	-	-	2 800,0	17,2	-	-	-	-	-	-	1 071,4	6,6	180,0	1,1	16 304,2	7,6
Total	32 560,0	15,2	8 140,0	3,8	4 500,0	2,1	53 500,0	25,1	31 875,0	14,9	40 000,0	18,7	6 796,6	82,2	3,2	18 904,0	8,9	17 194,8	8,1	213 552,7	100,0			

Cuadro 2
Costos del proyecto desglosados por categoría de gasto y entidad financiadora
(en miles de dólares de los Estados Unidos)

Categoría de gastos	Préstamo del FIDA en condiciones ultrafavorables		Préstamo del FIDA en condiciones muy favorables		Préstamo del FIDA en condiciones ordinarias		Otros cofinanciadores						Beneficiarios			Prestatario/receptor			Déficit de financiación		Total		
	Monto	%	Monto	%	Monto	%	AFD		Sector privado financiero		CAFI		Contribuciones en efectivo	Contribuciones en especie	%	Contribuciones en efectivo	Contribuciones en especie	%	Monto	%	Monto	%	
							Monto	%	Monto	%	Monto	%											Monto
I. Gastos de inversión																							
1. Estudios	324,0	13,2	272,5	11,1	5,1	0,2	872,5	35,6	-	-	154,1	6,3	-	-	-	-	-	429,4	17,5	396,2	16,1	2 453,8	1,1
2. Obras	7 562,0	11,5	1 174,8	1,8	103,3	0,2	28 351,7	43,0	-	-	2 349,0	3,6	-	-	-	-	-	11 528,7	17,5	14 809,0	22,5	65 878,5	30,8
3. Equipos y materiales	614,2	15,4	132,8	3,3	415,8	10,4	1 468,0	36,9	-	-	299,4	7,5	-	-	-	-	-	895,9	22,5	155,5	3,9	3 981,6	1,9
4. Bienes, servicios e insumos	821,3	20,8	336,2	8,5	77,5	2,0	-	-	-	-	2 017,7	51,2	-	-	-	-	-	690,0	17,5	-	-	3 942,6	1,8
5. Asistencia técnica y formación	9 049,8	22,1	3 286,1	8,0	1 756,7	4,3	10 661,8	26,0	-	-	9 997,9	24,4	-	-	-	-	-	4 388,8	10,7	1 834,1	4,5	40 975,2	19,2
6. Fondo de Apoyo	9 371,7	11,5	2 937,5	3,6	2 141,7	2,6	6 479,0	7,9	31 875,0	39,0	21 392,1	26,2	6 796,6	82,2	8,4	-	-	574,0	0,7	-	-	81 649,8	38,2
Total de costos de inversión	27 742,9	13,9	8 140,0	4,1	4 500,0	2,3	47 833,0	24,1	31 875,0	16,0	36 210,1	18,2	6 796,6	82,2	3,4	-	-	18 506,8	9,3	17 194,8	8,6	198 881,5	93,1
II. Gastos ordinarios																							
1. Costos de funcionamiento	642,2	25,9	-	-	-	-	882,2	35,5	-	-	561,2	22,6	-	-	-	-	-	397,2	16,0	-	-	2 482,8	1,2
2. Salarios, sueldos y prestaciones	4 174,9	34,3	-	-	-	-	4 784,8	39,3	-	-	3 228,8	26,5	-	-	-	-	-	0,0	-	-	-	12 188,5	5,7
Total de gastos ordinarios	4 817,1	32,8	-	-	-	-	5 667,0	38,6	-	-	3 789,9	25,8	-	-	-	-	-	397,2	2,7	-	-	14 671,3	6,9
Total	32 560,0	15,2	8 140,0	3,8	4 500,0	2,1	53 500,0	25,1	31 875,0	14,9	40 000,0	18,7	6 796,6	82,2	3,2	-	-	18 904,0	8,9	17 194,8	8,1	213 552,7	100,0

Cuadro 3

Costo del proyecto por componente, subcomponente y año del proyecto

(en miles de dólares de los Estados Unidos)

<i>Componente y subcomponente</i>	<i>Primer año</i>		<i>Segundo año</i>		<i>Tercer año</i>		<i>Cuarto año</i>		<i>Quinto año</i>		<i>Sexto año</i>		<i>Séptimo año</i>		<i>Octavo año</i>		<i>Total</i>	
	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>		
Componente 1: Agricultura familiar y capacidad empresarial agrícola y rural sostenible																		
1.1. Planificación y ordenación territorial participativas	631,3	3,1	3 603,6	17,8	4 337,7	21,4	4 775,7	23,6	3 574,7	17,6	2 728,7	13,5	506,4	2,5	106,4	0,5	20 264,5	
1.2. Mejora del acceso a los medios de producción y prácticas agrícolas sostenibles	596,8	3,7	2 866,9	17,9	3 825,8	23,9	3 589,2	22,5	2 722,7	17,0	1 588,4	9,9	723,0	4,5	70,7	0,4	15 983,5	
1.3. Mejora del acceso inclusivo a alimentos nutritivos	255,0	3,3	1 479,4	19,0	1 998,9	25,6	1 535,1	19,7	1 615,1	20,7	611,7	7,8	235,6	3,0	72,2	0,9	7 802,8	
1.4. Mejora de las capacidades y del acceso a la financiación rural	201,7	0,3	1 988,9	2,7	14 030,4	19,4	16 551,2	22,9	20 731,7	28,6	15 131,7	20,9	3 714,2	5,1	70,7	0,1	72 420,5	
Subtotal	1 684,8	1,4	9 938,8	8,5	24 192,7	20,8	26 451,3	22,7	28 644,1	24,6	20 060,6	17,2	5 179,2	4,4	320,0	0,3	116 471,4	
Componente 2: Mejora del acceso a los mercados territoriales																		
2.1. Rehabilitación de las infraestructuras económicas	698,1	1,0	9 736,6	13,6	15 845,7	22,2	16 671,5	23,3	13 436,5	18,8	12 770,9	17,9	2 300,2	3,2	70,7	0,1	71 530,3	
2.2. Mecanismos de gestión y mantenimiento de la infraestructura económica	–	0,0	2 514,4	27,2	1 365,7	14,8	1 341,7	14,5	1 341,7	14,5	1 341,7	14,5	1 341,7	14,5	–	0,0	9 246,8	
Subtotal	698,1	0,9	12 251,0	15,2	17 211,4	21,3	18 013,2	22,3	14 778,2	18,3	14 112,6	17,5	3 641,9	4,5	70,7	0,1	80 777,1	
Componente 3: Coordinación y gestión del proyecto, seguimiento y evaluación y gestión de los conocimientos																		
3.1. Coordinación y gestión del proyecto	2 951,8	21,2	1 644,1	11,8	1 659,2	11,9	1 709,1	12,2	1 715,2	12,3	1 683,4	12,1	1 702,3	12,2	889,1	6,4	13 954,3	
3.2. Seguimiento y evaluación, comunicación y gestión de los conocimientos	241,1	10,3	274,0	11,7	305,2	13,0	422,0	18,0	365,1	15,5	269,3	11,5	407,8	17,4	65,5	2,8	2 349,8	
Subtotal	3 192,9	19,6	1 918,1	11,8	1 964,4	12,0	2 131,1	13,1	2 080,3	12,8	1 952,7	12,0	2 110,1	12,9	954,6	5,9	16 304,2	
Total	5 575,8	2,6	24 107,9	11,3	43 368,5	20,3	46 595,6	21,8	45 502,7	21,3	36 125,9	16,9	10 931,2	5,1	1 345,3	0,6	213 552,7	

Estrategia y plan de financiación y cofinanciación

38. El proyecto estará financiado por i) el FIDA, con un monto de USD 45,2 millones, de los cuales USD 40,7 millones se aportarán en forma de préstamo (el 80 % en condiciones ultrafavorables y el 20 % en condiciones muy favorables) y USD 4,5 millones se asignarán con arreglo al BRAM; ii) la AFD, con una suma de EUR 50 millones (de los cuales el 80 % se concederán en forma de préstamo soberano en condiciones favorables y el 20 %, en forma de donación), que se desembolsarán a lo largo de los cinco primeros años del proyecto; iii) el Gobierno de la República Democrática del Congo, con un monto de USD 19,0 millones en forma de contribución en especie (exenciones fiscales sobre los bienes y servicios del proyecto y provisión de terrenos); iv) los beneficiarios, con una suma de USD 38,8 millones, de los cuales USD 31,9 millones se aportarán en forma de préstamos concedidos por las instituciones financieras asociadas y USD 6,9 millones, en forma de autofinanciación y otras contribuciones en especie; v) la Iniciativa Forestal Centroafricana (CAFI), con un monto de USD 40,0 millones en forma de donación, movilizada gracias a una licitación a la que se presentó el Gobierno en el marco de ese proyecto, y vi) un déficit de financiación de USD 17,1 millones. El equipo del proyecto movilizará los instrumentos para agilizar la puesta en marcha de los proyectos (instrumentos FIPS), que ascenderán a USD 1,5 millones.

Desembolso

39. Los recursos del FIDA se transferirán a una cuenta designada en USD, y de ahí, a una serie de cuentas operacionales, denominadas también en USD, que se abrirán a nivel de la UGP y las oficinas provinciales. Se firmarán acuerdos entre la UGP y los proveedores de servicios. Los flujos de fondos destinados a las instituciones financieras asociadas se registrarán por los convenios de financiación subsidiarios firmados por el Ministerio de Finanzas, previa aprobación del FIDA.
40. El desembolso de los recursos financieros se realizará de conformidad con el Manual de desembolso de préstamos del FIDA, a partir de la entrada en vigor del convenio de financiación y cuando se hayan cumplido las condiciones para efectuar el primer desembolso.

Resumen de los beneficios y análisis económico

41. El análisis financiero demuestra la rentabilidad de todas las actividades. El valor actual neto, con un costo de oportunidad del capital del 6 %, asciende a USD 127,8 millones, mientras que la tasa interna de rendimiento económico se sitúa en el 21,9 %. Este resultado se considera satisfactorio.

Estrategia de salida y sostenibilidad

42. El proyecto garantizará la sostenibilidad de los resultados a través de i) la capacitación de los jóvenes; ii) el sentido de apropiación de las infraestructuras por parte de la población y la puesta en marcha de mecanismos de gestión en el marco de las asociaciones entre los sectores público y privado en el plano local; iii) la creación de asociaciones comerciales que involucren a las instituciones financieras; iv) la inclusión de los gastos de mantenimiento en la planificación presupuestaria de las autoridades competentes, y v) la participación permanente de las plataformas de organizaciones de productores y de las redes de mujeres y jóvenes empresarios en los espacios nacionales de diálogo en materia de políticas.

III. Gestión de riesgos

A. Riesgos y medidas de mitigación

43. Los principales riesgos del proyecto, así como las consiguientes medidas de mitigación, se exponen en la matriz integrada de riesgos del proyecto (apéndice III). La UGP creará un registro de los riesgos, que se actualizará a diario con miras a fundamentar la toma de decisiones conexa.

Cuadro 4
Resumen de los riesgos y las medidas de mitigación

<i>Riesgos</i>	<i>Medidas de mitigación</i>	<i>Nivel del riesgo inherente</i>	<i>Calificación del riesgo residual</i>
Contexto nacional Retraso en la ratificación del convenio de financiación Mala gobernanza	Seguimiento de la ratificación por el equipo del FIDA en el país y el grupo de trabajo interministerial Aplicación de la política revisada del FIDA en materia de Prevención del Fraude y la Corrupción en sus Actividades y Operaciones	Moderado	Moderado
Estrategias y políticas sectoriales Falta de datos o de relevos encargados de la ejecución	Estudios específicos sobre las organizaciones de productores y la capacidad empresarial Aplicación de las políticas relativas al mundo rural (tenencia de tierras, capacidad empresarial y nutrición)	Moderado	Bajo
Contexto ambiental y climático Contaminación y malas prácticas de gestión de los suelos y el agua derivadas de la intensificación de la agricultura	Diseño de un plan de gestión ambiental y social	Elevado	Considerable
Alcance del proyecto Falta de compromiso para desarrollar las empresas y falta de interés y de compromiso por parte del sector financiero en lo que respecta al sector agrícola	Ingeniería social para la integración económica de las mujeres y los jóvenes Participación de los bancos privados desde la fase de diseño del proyecto y desarrollo de productos financieros adaptados	Moderado	Moderado
Capacidad institucional de ejecución y sostenibilidad Retrasos en la ejecución debidos a la falta de competencias	Evaluaciones específicas de los posibles asociados Utilización de los instrumentos FIPS	Considerable	Moderado
Gestión financiera Riesgo elevado asociado al país y debilidades de las instituciones gubernamentales Ubicación de la UGP y las oficinas subsidiarias en regiones aisladas, caracterizadas por un acceso reducido a los servicios bancarios competitivos, lo que podría conllevar una gran cantidad de transacciones en especie y aumentar, en consecuencia, el riesgo de fraudes o errores Gran cantidad de contribuciones en especie. Habida cuenta de su valor y su envergadura, los trabajos de construcción suponen un riesgo elevado	Ejecución del proyecto a cargo de una UGP independiente En el Manual de ejecución del proyecto se detallan los límites establecidos para los adelantos en especie, las contribuciones en especie, la contabilización de los trabajos, los acuerdos firmados con los asociados en la ejecución y el sistema de control interno	Elevado	Considerable
Adquisiciones y contratación Falta de armonización de los componentes del pilar II, punto IB-3 del informe de evaluación del sistema de adquisiciones y contrataciones públicas en la República Democrática del Congo según la metodología de la Organización de Cooperación y el Desarrollo Económicos (2012), a pesar de la creación de un Comité para la Resolución de Diferencias en el marco de la Autoridad Reguladora de Adquisiciones y Contrataciones Públicas. Alto nivel de corrupción	Respeto de la reglamentación nacional en todos los ámbitos relacionados con los procedimientos de adquisiciones y contrataciones, así como en la publicación de los resultados Establecimiento de la Agencia de Prevención y Lucha contra la Corrupción en virtud de la ordenanza 20/013 bis de 17 de marzo de 2020 Respeto de las disposiciones de lucha contra el fraude y la corrupción a nivel del proyecto	Considerable	Moderado
Impacto ambiental, social y climático Destrucción de la fauna, la flora y los hábitats endémicos debido al aumento de la deforestación Exclusión de los Pueblos Indígenas y las personas con discapacidad en las medidas de apoyo a la capacidad empresarial	Desarrollo de la agrosilvicultura, gestión comunitaria de los bosques y adopción de un enfoque inclusivo que tenga en cuenta a los Pueblos Indígenas y a las personas con discapacidad	Considerable	Moderado
Partes interesadas Escasa atención prestada a ciertos segmentos desfavorecidos y vulnerables	Participación de todas las partes económicas y sociales interesadas	Moderado	Bajo
Riesgo general		Considerable	Moderado

B. Categoría ambiental y social

44. El equipo del proyecto adoptará las medidas necesarias para garantizar que las actividades repercutan favorablemente en el medio ambiente y el bienestar de las personas, y animará a desarrollar mecanismos que incentiven el uso de prácticas agrícolas sostenibles. La construcción o puesta a punto de las infraestructuras se llevará a cabo con arreglo a la legislación nacional en materia ambiental o a la política ambiental y social del FIDA.
45. No está previsto construir ninguna infraestructura en el territorio de Inongo, ubicado en un sitio RAMSAR. Se han llevado a cabo todos los estudios relativos a las exigencias del marco ambiental y social del FIDA. No se espera que el proyecto tenga repercusiones ambientales y sociales negativas relevantes⁴. No obstante, **se considera que el riesgo es considerable.**

C. Clasificación del riesgo climático

46. Los riesgos climáticos asociados al proyecto se tendrán rigurosamente en cuenta, en vista de la exposición del sector agrícola al aumento de las temperaturas y a los cambios en los regímenes de precipitaciones, que podrían agravar la inseguridad alimentaria y energética y la pobreza.
47. El proyecto contribuirá a reducir las emisiones de gases de efecto invernadero a través de la acumulación de reservas de carbono en los suelos y el aumento de la biomasa. El balance total de carbono del proyecto asciende a -8 218 879 toneladas de dióxido de carbono equivalente. **El riesgo climático se estima considerable.**

D. Sostenibilidad de la deuda

48. Según el Marco de Sostenibilidad de la Deuda para los países de ingreso bajo, la capacidad de endeudamiento de la República Democrática del Congo sigue siendo escasa. El país está expuesto a un riesgo moderado de sobreendeudamiento externo y global, y dispone de un amplio margen de maniobra para absorber las perturbaciones. La escasa movilización de los ingresos sigue determinando el riesgo moderado de sobreendeudamiento del país, habida cuenta del bajo nivel de la deuda externa. En el marco de las pruebas de resistencia se superan los umbrales de la deuda externa, lo que pone de relieve la vulnerabilidad del país a las perturbaciones externas, sobre todo si estas afectan a las exportaciones. Ante la gran dependencia de las exportaciones y la volatilidad de los precios de las materias primas, para garantizar la sostenibilidad de la deuda resulta fundamental adoptar políticas prudentes de endeudamiento, que favorezcan la obtención de préstamos en condiciones favorables, y reforzar las políticas de gestión de la deuda.

IV. Ejecución

A. Marco organizativo

Gestión y coordinación del proyecto

49. El Ministerio de Agricultura se ocupará de la supervisión administrativa del proyecto. La orientación estratégica correrá a cargo de un Comité Directivo Nacional, compuesto por representantes de los distintos ministerios y de las organizaciones de productores. Este comité examinará los avances generales y aprobará los planes operacionales anuales.
50. La responsabilidad de obra recaerá en una UGP, que rendirá cuentas al Ministerio de Agricultura y dispondrá de autonomía en materia de gestión administrativa y financiera. La sede de la UGP estará en Kikwit y contará con cuatro oficinas subsidiarias ubicadas en las distintas zonas de intervención.

⁴ Instituto de la Francofonía para el Desarrollo Sostenible. Marco jurídico de la evaluación ambiental y social. Véase https://www.moged.ifdd.francophonie.org/index.php/fr/content_page/item/1127-cadre-juridique-de-l-evaluation-environnementale-et-sociale-18.

Gestión financiera, adquisiciones y contrataciones y gobernanza

51. **Gestión financiera.** Los fondos del proyecto se gestionarán con arreglo a los procedimientos vigentes en la República Democrática del Congo y el FIDA, que se detallarán en la carta al prestatario y el Manual de ejecución del proyecto.
52. El Ministerio responsable del proyecto contratará a **un auditor externo** independiente y cualificado del sector privado para que lleve a cabo la auditoría externa de los estados financieros anuales de la UGP, de conformidad con las normas convenidas por el FIDA y la AFD.
53. **Adquisiciones y contrataciones.** Las obras, los bienes y los servicios de consultoría necesarios se prestarán de conformidad con el Código de adquisiciones y contrataciones en vigor en la República Democrática del Congo, siempre y cuando este sea compatible con las directrices del FIDA. Para los montos sujetos a procedimientos de adquisiciones y contrataciones públicas, se aplicarán las disposiciones relativas a las licitaciones.
54. **Gobernanza.** El equipo del proyecto aplicará los principios de buena gobernanza y transparencia a través de i) la gestión de las actividades realizadas con las empresas promovidas en el medio rural; ii) la creación de un mecanismo que supervise el cumplimiento de los estatutos y reglamentos internos por parte de las empresas y las organizaciones de productores, y iii) el respeto de los procedimientos relativos a la gestión financiera y las adquisiciones y contrataciones.
55. **Participación y observaciones de los grupos objetivo y mecanismo de respuesta a las quejas** Se solicitará la participación y la formulación de observaciones por parte de los grupos objetivo en todas las actividades del proyecto en las que participen las organizaciones de productores, la sociedad civil y las empresas rurales asociadas o consultadas durante la fase de preparación del proyecto. De conformidad con los procedimientos del FIDA, el equipo del proyecto establecerá un mecanismo para la recepción y tramitación de las reclamaciones, que permitirá que las personas interesadas reciban una respuesta justa y oportuna.

B. Planificación, seguimiento y evaluación, aprendizaje y gestión de los conocimientos y comunicación

56. **Planificación.** El equipo del proyecto empleará el marco lógico y el Marco de Gestión de los Resultados como herramientas de planificación y seguimiento. Las actividades se planificarán, presupuestarán y ejecutarán sobre la base del plan operacional anual, de conformidad con las normas del FIDA.
57. **Seguimiento y evaluación.** Con objeto de cuantificar los resultados obtenidos, se implantará un sistema de SyE, de acuerdo con los requisitos del FIDA y el Gobierno de la República Democrática Congo.
58. **Gestión de los conocimientos y comunicación.** El equipo del proyecto diseñará una estrategia de comunicación y gestión de los conocimientos, que irá acompañada de un plan de acción, de conformidad con el mecanismo que se encuentra en vías de elaboración en el marco del programa del FIDA en la República Democrática del Congo.
59. **Innovación y ampliación de escala.** El proyecto permitirá demostrar el potencial para ampliar de escala: i) la transformación de la agricultura familiar impulsada por los mercados con vistas a reducir la pobreza en las zonas rurales; ii) las incubadoras empresariales y las asociaciones tripartitas inclusivas entre los pequeños productores, los consumidores y el sector financiero a fin de estabilizar los ingresos de los productores, y iii) el enfoque de gestión ambiental participativa para promover la adaptación al cambio climático y la mitigación de sus efectos.

C. Planes para la ejecución

Preparación para la ejecución y planes para la puesta en marcha

60. Los instrumentos FIPS permitirán agilizar la ejecución del proyecto. El FIDA y la AFD, en colaboración con el Gobierno de la República Democrática del Congo, pondrán directamente en marcha misiones de supervisión y apoyo técnico anuales. Asimismo, el FIDA, la AFD y el Gobierno llevarán a cabo de manera conjunta un examen de mitad de período al término del tercer año de ejecución. En el primer semestre del séptimo año se organizará una misión de finalización, que contará con un taller de cierre.

V. Instrumentos jurídicos y facultades

61. Un convenio de financiación entre la República Democrática del Congo y el FIDA constituye el instrumento jurídico que rige la concesión de la financiación propuesta al prestatario/receptor. Se adjunta como apéndice I una copia del convenio de financiación negociado.
62. La República Democrática del Congo está facultada por su legislación para recibir financiación del FIDA.
63. Me consta que la financiación propuesta se ajusta a lo dispuesto en el Convenio Constitutivo del FIDA y sus Políticas y Criterios en materia de Financiación.

VI. Recomendación

64. Recomiendo a la Junta Ejecutiva que apruebe la financiación propuesta de acuerdo con los términos de la resolución siguiente:

RESUELVE: que el Fondo conceda un préstamo en condiciones ultrafavorables a la República de Democrática del Congo por un monto equivalente a treinta y dos millones quinientos sesenta mil dólares de los Estados Unidos (USD 32 560 000), conforme a unos términos y condiciones que se ajusten sustancialmente a los presentados en este informe.

RESUELVE ADEMÁS: que el Fondo conceda un préstamo en condiciones muy favorables a la República de Democrática del Congo por un monto equivalente a ocho millones ciento cuarenta mil dólares de los Estados Unidos (USD 8 140 000), conforme a unos términos y condiciones que se ajusten sustancialmente a los presentados en este informe.

RESUELVE ADEMÁS: que el Fondo conceda un préstamo en condiciones ordinarias a la República de Democrática del Congo por un monto equivalente a cuatro millones quinientos mil dólares de los Estados Unidos (USD 4 500 000), conforme a unos términos y condiciones que se ajusten sustancialmente a los presentados en este informe.

Álvaro Lario
Presidente

Accord de financement négocié

Autonomisation par la valorisation de l'entrepreneuriat agricole et rural sensible à la nutrition, inclusif et résilient (AVENIR)

(Négociations conclues le 22 novembre 2022)

Prêt No.: _____

Nom du Projet: Autonomisation par la valorisation de l'entrepreneuriat agricole et rural sensible à la nutrition, inclusif et résilient (AVENIR) (« le Projet »)

La République démocratique du Congo (l'« Emprunteur »).

et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une « Partie » et collectivement par les « Parties »)

ATTENDU QUE l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord;

ATTENDU QUE le Projet sera cofinancé par l'Agence française de développement (« AFD »), l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (« CAFI ») et les Institutions financières nationales (« Banques et Institutions de microfinance ») pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord. L'Emprunteur a sollicité et entend obtenir de l'AFD une subvention et un Prêt pour contribuer au financement du Projet aux conditions et modalités qui seront indiquées dans un accord entre l'Emprunteur et l'AFD. L'Emprunteur a sollicité et entend obtenir de la CAFI un Don pour contribuer au financement du Projet aux conditions et modalités qui seront indiquées dans un accord entre l'Emprunteur et la CAFI;

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit:

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2020 et toutes éventuelles modifications postérieures (« les Conditions générales ») sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l’Emprunteur trois modalités des Prêts: un Prêt extrêmement concessionnel, un Prêt particulièrement concessionnel et un Prêt ordinaire (le « Prêt » ou le « Financement »), que l’Emprunteur utilise aux fins de l’exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. Le montant du Financement est de quarante-cinq millions deux cent mille dollars des États-Unis (USD 45 200 000) dont un prêt de trente-deux millions cinq cent soixante mille dollars des États-Unis (USD 32 560 000) à des conditions extrêmement concessionnelles (PCEC), un prêt de huit millions cent quarante mille dollars des États-Unis (USD 8 140 000) à des conditions particulièrement concessionnelles (PCPC) et un prêt de quatre millions cinq cent mille dollars des États-Unis (USD 4 500 000) à des conditions ordinaires du Mécanisme d’accès aux ressources empruntées (MARE).

2. Le prêt accordé à des conditions extrêmement concessionnelles (« Prêt PCEC ») ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service déterminée par le FIDA à la date d’approbation du prêt par le Conseil d’administration du Fonds et sera payable semestriellement au titre du service du prêt. L’emprunt aura une échéance de cinquante (50) ans, y compris un différé d’amortissement de dix (10) ans à compter de la date d’approbation de l’emprunt par le Conseil d’administration du Fonds. Le principal de l’emprunt sera remboursé à raison de deux pour cent et demi (2,5%) du principal total par an pour les années onze (11) à cinquante (50).

3. Le prêt accordé à des conditions particulièrement concessionnelles (« Prêt PCPC ») ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service déterminée par le FIDA à la date d’approbation du prêt par le Conseil d’administration du Fonds et sera payable semestriellement au titre du service du prêt. L’emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d’amortissement de dix (10) ans à compter de la date d’approbation de l’emprunt par le Conseil d’administration du Fonds. Le principal de l’emprunt sera remboursé à raison de deux pour cent (2%) du principal total par an pour les années onze (11) à vingt (20) et quatre pour cent (4%) du principal total par an pour les années vingt-et-un (21) à quarante (40).

4. Le prêt accordé à des conditions ordinaires (« Prêt MARE ») est assorti d’un taux d’intérêt sur le montant de l’encours en principal égal au taux d’intérêt de référence du FIDA, y compris une marge variable, payable semestriellement dans la monnaie de paiement du service du prêt, et assorti d’un délai de remboursement de trente-trois (33) ans, y compris un différé d’amortissement de six (6) ans, à compter de la date à laquelle le Fonds a déterminé que toutes les conditions préalables au retrait ont été remplies.

5. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est le dollar des États-Unis (USD).

6. L’exercice financier débute le 01 janvier.

7. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts et de la commission de service des prêts sont exigibles le 15 janvier et le 15 juillet.

8. L’Emprunteur ouvrira un compte désigné en dollars des États-Unis (USD) dans une banque commerciale réputée, afin de recevoir le Financement, pour l’utilisation exclusive du Projet, pour recevoir les fonds du Prêt PCEC, Prêt PCPC et Prêt MARE. L’Emprunteur doit informer le Fonds des personnes autorisés à exploiter le compte désigné.

9. Il y aura un compte d'opération en dollars des États-Unis (USD) ouvert au niveau de l'Unité de gestion du Projet (« UGP ») et dans chacune des antennes provinciales dans une banque commerciale agréée par le Ministère des finances pour recevoir les fonds du compte désigné.

10. L'Emprunteur fournira une contrepartie aux fins du Projet sous forme d'exonérations de taxes sur les biens et services du Projet et de contribution en nature (mise à disposition de terrains, bâtiments et autres) pour un montant équivalent de dix-neuf millions de dollars des États-Unis (USD 19 000 000).

Section C

1. L'Agent principal du Projet est le Ministère de l'agriculture.
2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au septième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord et la date de clôture du Financement sera six (6) mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur. La date de clôture du Financement sera fixée conformément aux Conditions générales.
4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent accord:
 - a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.
 - b) Dans le cas où l'Emprunteur n'a pas demandé de décaissement du Financement pendant une période d'au moins 12 mois sans justification.
 - c) L'accord de financement entre l'Emprunteur et l'AFD n'est pas entré pleinement en vigueur dans les 180 jours suivant la date d'entrée en vigueur du présent accord, et l'Emprunteur ne dispose pas de fonds de substitution.
 - d) Le droit de l'Emprunteur de retirer le montant du prêt de l'AFD a été suspendu, annulé ou résilié, en tout ou en partie, ou le prêt de l'AFD est devenu exigible et payable avant l'échéance convenue de celui-ci; ou tout événement est survenu qui, avec le passage du temps, pourrait entraîner l'une ou l'autre de ces situations.
 - e) Un ou/des Personnel clé du Projet tel(s) que décrit(s) dans le paragraphe 11, Section I, de l'Annexe 3 du présent accord a/ont été nommé(s), transféré(s) ou démis de ses/leurs fonctions sans l'accord préalable du FIDA.

- f) Un ou/les accord(s) de partenariat négociés entre l'Emprunteur, représenté par l'UGP et validés par le FIDA, a/ont été dénoncé(s) sans l'accord de toutes les Parties à/aux (l')accord(s).

2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements:

- a) La non-objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet et du manuel des procédures administratives, financières et comptables et de la passation des marchés approuvé par le Comité de pilotage;
- b) La non-objection du FIDA sur le plan de travail et budget des 18 premiers mois approuvé par le Comité de pilotage;
- c) Le Personnel clé du Projet a été recruté par voie compétitive et a reçu la non-objection du FIDA conformément au paragraphe 12, Section II, de l'Annexe 3 du présent accord.
- d) Le compte désigné et les comptes d'opérations ont été ouverts et le personnel habilité à les mobiliser a été officiellement désigné.
- e) Un logiciel comptable a été acheté, installé et paramétré pour les besoins du Projet.
- f) Le Comité de pilotage du Projet a officiellement été créé par le Ministère de l'agriculture et sa composition est conforme aux orientations du document de conception du Projet.

3. Cet accord est soumis à la ratification par le Parlement de l'Emprunteur.

4. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministère des finances de la République démocratique du Congo
Boulevard du 30 juin
Kinshasa-Gombe

Pour le Fonds:

Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le cas échéant, les Parties acceptent la validité de toute signature électronique qualifiée utilisée pour la signature du présent accord et reconnaissent cette dernière comme équivalente à une signature manuscrite.

Le présent accord a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Nicolas Kazadi Kadima – Nzuji
Ministre des finances

Date: _____

FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Alvaro Lario Hervas
Président

Date: _____

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Le Projet ciblera directement 450 000 ménages, soit 2 millions de personnes dont au moins 50% de femmes, 50% de jeunes, 5% de personnes en situation de handicap (PSH) et 0,5% de Peuples autochtones (PA) (dont au moins 20% des bénéficiaires de la province de Maï-Ndombé). Le Projet ciblera les petits exploitants vulnérables qui ont peu ou pas d'accès au foncier ou qui sont vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra dans les provinces du Kongo Central, Kwango, Kwilu, Maï-Ndombé et la périphérie agricole de Kinshasa. Les critères de sélection de ces bassins porteront sur: i) le niveau de pauvreté et le taux de malnutrition; ii) l'existence de sites agricoles pouvant être exploités durablement; iii) un potentiel d'entrepreneuriat rural.
3. *Finalité.* La finalité du Projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et à l'amélioration de la nutrition des populations rurales des provinces entourant Kinshasa.
4. *Objectifs.* L'objectif de développement est de soutenir la transformation durable de l'agriculture familiale, et une meilleure gestion des ressources naturelles contribuant à l'atténuation du changement climatique, l'amélioration des revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux.
5. *Composantes.* Le Projet contient les composants ci-après:

Composante 1: Agriculture familiale et entrepreneuriat agricole et rural durable

Sous-composante 1.1. Planification participative et territoriale: A partir de plans simplifiés d'aménagement du territoire (PSAT): i) sécurisation de 250 000 ha de forêts communautaires; ii) agroforesterie et production durable de charbon avec des essences à croissance rapide; et iii) plans de cogestion des pêches.

Sous-composante 1.2. Amélioration de l'accès aux moyens de production et des pratiques agricoles durables: i) production de matériel génétique amélioré; ii) mise en place de champs écoles paysans (CEP); et iii) développement de la petite mécanisation agricole.

Sous-composante 1.3. Amélioration de l'accès inclusif aux aliments nutritifs: i) agriculture sensible à la nutrition et pratiques alimentaires saines (jardins de case, foyers améliorés, postes d'eau autonomes); ii) transformation et commercialisation de produits agro-pastoraux (aliments à haute valeur nutritive pour les jeunes enfants); et iii) alphabétisation fonctionnelle et sensibilisation aux aspects de genre et violence domestique.

Sous-composante 1.4. Amélioration des capacités et de l'accès au financement rural: i) formation/incubation entrepreneuriale de 3 000 jeunes et femmes; ii) développement de produits financiers adaptés; et iii) financement à cout partagés (40% en subvention, 10% en autofinancement et 50% en prêt octroyé par les institutions financières).

Composante 2: Désenclavement et marchés territoriaux

Sous-composante 2.1. Réhabilitation des infrastructures économiques:

i) 7 marchés de demi-gros et 14 marchés de collecte; ii) 15 ports fluviaux; et iii) 670 km de tronçons défectueux de pistes désenclavant les bassins de production.

Sous-composante 2.2. Dispositif de gestion et de maintenance des infrastructures économiques:

i) mise en place de 21 cadres de concertation interprofessionnelle intégrant un système d'information des marchés; ii) mise en place de comités locaux d'entretien des routes; et iii) appui aux organisations de producteurs ayant des activités marchandes autour et au sein des marchés.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. *L'Agent principal du Projet.* Le Ministère de l'agriculture est l'Agent principal du Projet.

7. *Comité de surveillance du Projet.* Le pilotage stratégique et la supervision du Projet seront assurées par un Comité national de pilotage (CNP). Le CNP sera présidé par le Ministère de l'agriculture et comprendra les Ministères en charge de l'agriculture, du développement rural, du plan, des petites et moyenne entreprises, du genre, des jeunes, de l'environnement, des finances, de l'élevage et de la pêche, ainsi que les parties prenantes clés de la mise en œuvre d'AVENIR notamment un représentant des autorités provinciales et les partenaires économiques et sociaux (organisations paysannes, secteur privé, etc.). Le CNP se réunira deux fois par an et sera chargé de l'examen et de la validation: i) du Programme de travail et budget annuel (PTBA), ii) des orientations stratégiques en regard des priorités politiques nationales et iii) d'un dialogue citoyen inclusif aux niveaux national et local. Le CNP sera formellement constitué par arrêté du Ministre de l'agriculture.

8. *Unité de gestion du Projet.* La Maîtrise d'ouvrage sera déléguée à une Unité de gestion du Projet (UGP) qui relèvera du Ministère de l'agriculture et qui disposera d'une autonomie de gestion administrative et financière en étant responsable devant le Ministère des finances de l'utilisation des fonds. Le siège de l'UGP sera établi à Kikwit (province de Kwilu) avec trois antennes situées dans les autres provinces d'interventions (Kimpese au Kongo Central, Kenge au Kwango et Inongo au Maï-Ndombé).

9. *Partenariats stratégiques.* L'exécution du Projet reposera sur un dispositif d'appui à la mise en œuvre comprenant: i) la collaboration institutionnelle avec les services techniques de l'état (STE); ii) le partenariat stratégique avec les autres Programmes; iii) les prestations axées sur la performance avec des opérateurs d'appui technique et des ONG; iv) les conventions avec les organisations paysannes, les institutions de recherche, les organisations spécialisées du système des nations unies et les structures privées.

10. *Suivi et évaluation.* Un Système de suivi et évaluation (SSE) sera mis en place conformément aux exigences du FIDA et de l'Emprunteur qui permettra de mesurer les résultats atteints.

11. *Gestion des connaissances.* Le Projet développera une stratégie de communication et de gestion des savoirs assorti d'un plan d'action en alignement avec le dispositif en cours d'élaboration dans le cadre du programme pays du FIDA en RDC.

12. *Manuel de mise en œuvre de Projet.* Au démarrage du Projet, un cabinet spécialisé ayant une expérience internationale sera recruté pour accompagner le Projet dans l'élaboration du Manuel de suivi-évaluation du Projet et le logiciel de gestion du système de suivi-évaluation.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit des Prêts.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement des Prêts ainsi que le montant des Prêts affectés à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du Prêt à des conditions extrêmement concessionnelles (exprimé en USD)	Montant alloué au titre du Prêt à des conditions particulièrement concessionnelles (exprimé en USD)	Montant alloué au titre du Prêt (MARE) à des conditions ordinaires (exprimé en USD)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	6 805 000	1 057 000	92 000	100% HT
II. Équipements et matériels	552 000	119 000	374 000	100% HT
III. Biens, services et intrants	9 174 000	3 505 000	1 654 000	100% HT
IV. Fonds d'appui	8 434 000	2 643 000	1 927 000	100% HT
V. Coûts de fonctionnement	4 335 000	-	-	100% HT
Non alloué	3 260 000	816 000	453 000	
TOTAL	32 560 000	8 140 000	4 500 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) Les dépenses relatives à la catégorie II - Équipements et matériels, comprennent également les dépenses liées aux achats des véhicules.
- ii) Les dépenses relatives à la catégorie III - Biens, services et intrants, comprennent également les dépenses liées aux Services, Etudes, Assistance technique internationale et nationale, Formation, Ateliers et Séminaires.
- iii) Les dépenses relatives à la catégorie V - Coûts de fonctionnement, comprennent également les dépenses liées aux Salaires et Indemnités.

Frais de démarrage. En vue d'un démarrage rapide de la mise en œuvre du Projet, l'Emprunteur a sollicité du Fonds une Facilité de préfinancement de Projet (FPP) dans le cadre des Procédures accélérées de démarrage des projets (FIPS selon son acronyme anglais) d'un montant d'un million cinq cent mille dollars des États-Unis (USD 1 500 000).

Un auditeur externe indépendant réputé et qualifié du secteur privé sera recruté par le Projet pour effectuer l'audit externe des états financiers annuels de l'UGP et selon les normes admises par le FIDA et l'AFD.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du Prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur du présent accord, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur du présent accord, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.

3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur veillera à ce qu'un système de Planification, de suivi et d'évaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

4. *Genre.* L'Emprunteur veillera à ce que les orientations de la stratégie genre tel qu'énoncées dans le document de conception du Projet et son manuel de mise en œuvre y inclus les quotas relatifs aux services et appuis en faveur des femmes, des jeunes et des autres couches vulnérables telles que les personnes vivant avec un handicap et les populations autochtones soient respectées et mises en œuvre.

5. *Peuples autochtones.* L'Emprunteur veillera à ce que les préoccupations des peuples autochtones soient dûment prises en compte dans la mise en œuvre du Projet et, à cette fin, veillera à ce que:

- a) le Projet soit exécuté conformément aux dispositions de la législation nationale applicables aux peuples autochtones;
- b) les peuples autochtones soient représentés de manière adéquate et équitable dans toute la planification locale des activités de Projet;
- c) les droits des peuples autochtones soient dûment respectés;
- d) les communautés autochtones participent au dialogue politique et à la gouvernance locale;
- e) les termes des Déclarations, Pactes et/ou Conventions ratifiés par l'Emprunteur à ce sujet soient respectés;
- f) le Projet ne comportera pas d'empiètement sur les territoires traditionnels utilisés ou occupés par les communautés autochtones.

6. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.

7. *Mesures anticorruption.* L’Emprunteur doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

8. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L’Emprunteur et les Parties au Projet doivent s’assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l’exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peuvent être modifiées de temps à autre.

9. *Utilisation des véhicules et autres équipements du Projet.* L’Emprunteur doit s’assurer que:

- a) Tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont affectés exclusivement au Projet et aux autres agents d’exécution et de suivi de la mise en œuvre du Projet;
- b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
- c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

10. *Outil de suivi des contrats au sein du portail client du FIDA (ICP).* L’Emprunteur doit s’assurer qu’une demande pour accéder à l’outil de suivi des contrats du Projet sur le ICP est envoyée au FIDA. L’Emprunteur doit s’assurer que tous les contrats, protocoles d’accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l’Outil de suivi des contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. L’Emprunteur doit s’assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

11. *Le Personnel clé du Projet est:* le coordonnateur national; le coordonnateur national adjoint/responsable de suivi-évaluation; le responsable administratif et financier; le responsable de composante 1 (entrepreneuriat et finance rurale); le responsable de composante 2 (ingénierie sociale); le responsable de la passation des marchés; l’auditeur interne; le chargé du genre, jeunes et groupes vulnérables; le chargé des infrastructures et génie civil; le chargé de la nutrition; le chargé de la communication et gestion des savoirs; le comptable; l’assistant en passation des marchés à la coordination nationale; les responsables d’antennes et les assistants comptables dans les antennes.

12. Afin d’assurer la mise en œuvre du Projet, l’Unité de gestion du Projet/l’Unité de mise en œuvre du Projet, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du Personnel clé dont les qualifications, l’expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. L’Emprunteur s’assurera que la sélection du Personnel soit faite sur une base compétitive par voie d’appel à candidature à travers un processus géré par un cabinet international indépendant spécialisé en ressources humaines. La durée des contrats du Personnel ne pourra en aucun cas excéder la durée du Projet et doit comporter une période probatoire d’un an au bout duquel le contrat d’un cadre non performant ne sera pas reconduit dans le respect des lois du travail de l’Emprunteur. Le recrutement du Personnel clé du Projet est soumis à l’examen préalable du FIDA tout comme le licenciement du Personnel clé du Projet. Le Personnel clé du Projet est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est soumis à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le Personnel clé du Projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l’OIT (la plus stricte des deux s’appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP Edition 2021 du FIDA. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évité, à moins qu’il

ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances du Projet. L'Emprunteur encouragera les femmes à postuler aux postes de responsabilité à pourvoir dans le cadre du Projet. Conformément aux nouvelles directives de l'Emprunteur, un contrat de performance sera signé annuellement entre le Ministère des finances et l'Unité de gestion du Projet (UGP).

II. Dispositions SECAP

1. L'Emprunteur réalisera la préparation, la conception, la construction, la mise en œuvre et l'exploitation du Projet conformément aux neuf standards et autres mesures et exigences énoncées dans les Procédures actualisées d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (« SECAP Edition 2021 »), ainsi qu'à toutes les lois et réglementations applicables à l'Emprunteur et/ou aux entités relatives aux questions sociales, environnementales et de changement climatique d'une manière et sur un fond satisfaisants pour le FIDA. L'Emprunteur ne devra pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions du SECAP Edition 2021, sauf accord écrit du Fonds dans l'Accord de financement et/ou dans le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

2. Pour les projets présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques élevés ou substantiels, l'Emprunteur devra procéder à la mise en œuvre du Projet conformément aux mesures et exigences énoncées dans les évaluations d'impact environnemental et social stratégiques (EIES), plans de gestion environnementale, Plans de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) pour les projets à haut risque et une version abrégée des EIES et/ou une version abrégée du PGESC pour les projets à risque substantiel et Plans de consentement libre, préalable et informé (PCPI), Plans de mise en œuvre du PCPI et Plans pour les Peuples Autochtones (PPA) (le(s) « Plan(s) de gestion »), selon le cas, pris conformément aux exigences du SECAP tel que mis à jour de temps en temps par le Fonds. L'Emprunteur ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PGESC et du/des Plan(s) de gestion, sauf accord écrit du Fonds, et si l'Emprunteur a respecté les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale des PGESC et du/des Plan(s) de gestion.

3. L'Emprunteur devra faire en sorte que l'Agent principal du Projet, tous ses entrepreneurs, ses sous-traitants et ses fournisseurs ne commencent pas la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par le Projet aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément aux Plans/Cadres d'action de réinstallation (P/CAR), au PCPI et/ou au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.

4. L'Emprunteur devra faire en sorte que l'Agent principal du Projet se conforme à tout moment, pendant l'exécution du Projet, aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

5. L'Emprunteur publiera le Projet et le rapport final de l'EIES et tout autre plan de gestion pertinent avec les parties prenantes du Projet et les parties prenantes dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par le Projet et les autres parties prenantes. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).

6. L'Emprunteur s'assurera ou fera en sorte que l'Agent principal du Projet s'assure que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution du Projet aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les PGESC et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

7. L'Emprunteur veillera à ce qu'un mécanisme de réclamation au niveau du Projet soit établi, facilement accessible, culturellement approprié, disponible dans les langues locales, et adapté à la nature de l'activité du Projet et à ses impacts potentiels, afin de recevoir et de résoudre rapidement les préoccupations et les plaintes (ex. compensation, réinstallation ou restauration des moyens de subsistance) liées à l'exécution environnementale et sociale du Projet pour les personnes qui peuvent être indûment et défavorablement affectées ou potentiellement blessées si le Projet ne respecte pas les normes SECAP et les politiques connexes. Le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet doit tenir compte des peuples autochtones, de leur droit coutumier et des processus de résolution des conflits. Les mécanismes traditionnels ou informels de règlement des litiges des peuples autochtones concernés doivent être utilisés dans toute la mesure du possible.

8. Cette section s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre du Projet, qui, en ce qui concerne le présent Projet FIDA:

- i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel;
- ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias; ou
- iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

Dans l'éventualité d'un tel événement, l'Emprunteur devra:

- Informer rapidement le FIDA;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents;
- Consulter les parties prenantes par le Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts;
- Effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences du SECAP;
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet conformément aux exigences du SECAP; et
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives au(x) Plan(s) de gestion (le cas échéant), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident **ESHS** (environnementale, sanitaire et sécuritaire) grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du Projet ou des activités de l'Emprunteur. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature: i) environnementale, ii) professionnelle, iii) de santé et de sécurité publiques, iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés à l'Emprunteur (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du Projet ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important; ii) ont attiré ou sont susceptibles d'attirer

une attention négative substantielle de parties extérieures ou iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels; iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

9. L'Emprunteur s'assurera ou fera en sorte que l'Agent principal du Projet, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans le SECAP Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et le(s) Plan(s) de gestion (le cas échéant) sont respectés.

10. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu de la présente convention, l'Emprunteur doit fournir au Fonds:

- Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les PCSE et le Plan de gestion (le cas échéant) sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds;
- Des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du Projet et proposer des mesures correctives. L'Emprunteur publiera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports; et
- Les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion (le cas échéant), rapidement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

11. L'Emprunteur devra coopérer pleinement avec le Fonds concernant les missions de supervision, les examens à mi-parcours, les visites sur le terrain, les audits et les visites de suivi à entreprendre conformément aux exigences du SECAP Edition 2021 et du/des Plan(s) de gestion (le cas échéant), comme le Fonds le juge approprié en fonction de l'échelle, de la nature et des risques du Projet.

12. En cas de contradiction/conflit entre le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant, et l'Accord de financement, l'Accord de financement prévaudra.

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée AVENIR	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet				SSE	An	UGP et FIDA	Bonne capacité de mise en œuvre. La taille du ménage est 5,2 personnes / ménage
	Hommes	0	115 000	225 000				
	Femmes	0	115 000	225 000				
	Jeunes	0	138 000	270 000				
	Personnes des peuples autochtones	0	11 500	22 500				
	Nombre total de personnes bénéficiant de services	0	230 000	450 000				
	1.b Estimation du nombre total des membres des ménages				SSE	An	UGP et FIDA	
	Membres des ménages	0	1 196 000	2 340 000	SSE	An	UGP et FIDA	
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés							
	Ménages dirigés par une femme - Ménages	0	23 000	45 000				
Ménages – Ménages	0	230 000	450 000					
Personnes vivants avec handicap		11 500	22 500	Rapport	An	UGP		
Objectif du projet : Contribuer à la réduction de la pauvreté rurale par la transformation durable de l'agriculture familiale y compris une meilleure gestion des ressources naturelles permettant l'atténuation du changement climatique dans les provinces ciblées	2. Ménages ayant une résilience accrue dans la zone d'intervention %				Enquête COI	An 4,7	GRDC FIDA	Cadre national réglementaire, stratégique et institutionnel favorable
	3. Réduction de la prévalence de la malnutrition chronique (%)				Enquête MICS	An 7	GRDC FIDA	
	Kongo Central	32%		30%				
	Kwango	47%		45%				
	Kwilu	43%		41%				
	Mai- Ndombe	45%		43%				
Objectif de développement Accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux dans les provinces ceinturant Kinshasa	4. Producteur-trices déclarant avoir augmenté leur revenu agricole d'au moins 30%*				Enquête Effets	An 4,7	GRDC FIDA	
	Producteurs/trices (%)	0	30%	80%	Enquête COI	An 4,7	GRDC FIDA	
	5. Ménages satisfaits des services soutenus par le projet (SF.2.1)							
	Membres des ménages	0	1 076 400	2 106 000				
	Ménages dirigés par une femme	0	20 700	40 500				
	Ménages (%)	0	90%	90%				
Ménages (nombre)	0	207 000	405 000					
Effet 1 : Les agriculteurs familiaux augmentent durablement leurs production et productivité agro-sylvo-pastorale et leur capacité d'adaptation aux chocs externes, tout en améliorant leur sécurité nutritionnelle dans un écosystème favorable à l'entreprenariat agropastoral et rural inclusif.	6. Ménages déclarant l'adoption de pratiques durables et résilientes au changement climatique (3.2.2)				Enquête COI	An 4,7	UGP	Absence d'effets défavorables de de changement climatique extrême, implication des communautés et des autorités locales, société civile rurale volontaire pour s'impliquer , institutions financières avec des agences en province
	Membres des ménages	0	478 400	1 872 000				
	Ménages - (%)	0	40%	80%				
	Ménages dirigés par une femme	0	8000	40000				
	Ménages		80 000	400 000	Enquête COI	An 4,7	UGP	
	7. Individus présentant une amélioration de leur autonomisation (IE.2.1)							
	Jeunes		69 000	135 000				
	Nombre total de personnes	0	69 000	360 000				
	Femmes		20 700	216 000				
	Hommes		13 800	144 000	Enquête COI	An 4,7	UGP	
	8. Femmes appuyées déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW) (%)							
	Femmes (%)	0	30	60	Enquête COI	An à partir de l'an 4	UGP	
	9. Nombre d'emplois nouveaux créés (2.2.1.)							
	Nombre total		89 000	178 000				
	Jeunes		44 500	89 000				
	Jeunes femmes		44 500	89 000				
Personnes en situation de handicap		4 450	8 900					
Peuples autochtones		4 450	8 900					
10. Groupes soutenus en gestion durable des ressources naturelles et de risques liés au climat (3.1.1)				Rapport d'activités	An	UGP		
Taille des groupes	0	720	2 880					

Produit 1.1 Les agroécosystèmes sont gérés de manière durable avec des investissements productifs pérennes	Groupes soutenus	0	24	96	Rapport d'activités	An	UGP	reconnaissent les chartes de gestion des RN
	11. Hectares de terres soumis à une gestion résiliente au climat (3.1.4)							
Produit 1.2: les producteur-rices familiaux diversifient leurs productions et adoptent de pratiques agro-sylvo-pastorales durables.	Superficie en hectares	0	15 750	52 500	Rapport d'activités	An	UGP	Les producteurs mettent à disposition des parcelles utilisées pour la formation
	12. Nombre de personnes formées aux pratiques et/ou techniques de production (1.1.4)							
	personnes		28 350	63 000				
	femmes		14 175	31 500				
	hommes		14 175	31 500				
	Jeunes		11 340	25 200				
Produit 1.3: De meilleures pratiques alimentaires et sanitaires contribuant à une nutrition saine des enfants, des femmes et des hommes sont adoptées par les ménages.	13. Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition (1.1.8)				Rapport d'activités	An	UGP	des pandémies /épidémies n'affectent pas les populations du point de vue sanitaire
	Nombre de personnes qui participent	0	22 500	50 000				
	Hommes		4 500	10 000				
	Femmes		18 000	40 000				
	Ménages	0	22 500	50 000				
	Membres des ménages bénéficiaires		117 000	260 000				
	Ménages dirigés par une femme		2 250	5 000				
	14. Nombre de points d'eau autonome installés (PEA)							
Nombre		24	32					
Produit 1.4: Les entreprises agro-sylvo-pastorales et rurales, dont celles des jeunes et des femmes, accèdent à des services financiers pérennes contribuant au financement de leur plan d'affaires	15. Nombre d'entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises (2.1.1)				Rapport d'activités	An	UGP	Les IF institutions financières ouvrent des agences en province
	Nombre d'entreprises		4 000	8 500				
	16. Personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales (1.1.5)				Rapports d'activités	An	UGP	
	Personnes ayant accès à des services d'épargne	0	4 200	8 500				
	Personnes-accès à des services de crédit	0	4 200	8 500				
Effet 2 : Les exploitations agricoles familiales, OP et PME rurales commercialisent mieux leurs excédents de produits agro-sylvo-pastoraux et leurs produits transformés sur les marchés territoriaux à des prix rémunérateurs	17. Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés ... (2.2.6)				COI	An 4,7	UGP	Le désenclavement des bassins de production clés est effectif
	Accès physique aux marchés -(%)		30%	70%				
	Accès physique aux installations de transformation %		30%	70%				
	Accès physique aux installations de stockage (%)		30%	70%				
	Accès physique aux marchés		69 000	315 000				
	Accès physique aux installations de transformation		69 000	315 000				
	Accès physique aux installations de stockage		69 000	315 000				
	18. Augmentation des volumes de produits agricoles commercialisés sur les marchés				Enquêtes Effets	An 4,7	UGP	
	Augmentation des produits agricoles commercialisés %	0	10%	30%				
	19. Ménages déclarant pouvoir influencer les décisions des autorités locales ... (SF.2.2)				Enquête COI	An 4,7	UGP	L'ingénierie sociale facilite la participation active et inclusive de tous les utilisateur-trices des infrastructures économiques
	Membres des ménages		239 000	1 404 000				
	Ménages de personnes autochtones		4 600	9 000				
	Ménages dirigés par une femme		23 000	45 000				
	Ménages (nombre)	0	46 000	270 000				
Produit 2.1 Les bassins de production sont désenclavés et les infrastructures économiques sont réhabilitées (marchés de demi-gros, centre de collecte, ports)	20. Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées (2.1.5) ^				Rapports d'activités	An	UGP	
	Longueur des routes (km) - Longueur (Km)	0	400	670				
	21. Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état(2.1.6)				Rapports d'activités	An	UGP	
Nombre total d'installations	0	14	37					
	Installations de commercialisation		9	22				
Produit 2.2 Des partenariats commerciaux rémunérateurs et rentables sont établis sur les marchés utilisés et maintenus de manière durable	22. Organisations de producteurs ruraux (PR) soutenues (2.1.3)				Rapports d'activités	An	UGP	
	Tailles des organisations de producteurs		100	100				
	Organisations de producteurs ruraux soutenues		12	24				
	Hommes		600	1200				
	Femmes		600	1200				

Matrice intégrée des risques du projet

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Contexte national		
Volonté politique		
Risque(s): L'élection présidentielle est prévue pour 2023. La situation pourrait retarder la ratification de l'accord de financement puisque le fonctionnaire du gouvernement sera engagé dans la campagne électorale d'ici le dernier trimestre de 2022.	Faible	
Mesures d'atténuation: Le pays du FIDA utilisera le réseau établi dans le pays pour assurer le suivi de la ratification de l'Accord financier. Le ministère de l'Agriculture a mis en place un groupe de travail interministériel pour assurer le suivi des dossiers au sein du circuit gouvernemental.		Faible
Gouvernance		
Risque(s): De longs retards dans le système national de passation des marchés et une gouvernance insuffisante peuvent éventuellement conduire à des pratiques frauduleuses, à des achats inappropriés et à des pratiques de corruption en violation de la politique de tolérance zéro du FIDA. Tout cela pourrait avoir une incidence négative sur l'exécution et les résultats du programme.	Substantiel	
Mesures d'atténuation: La formation et la sensibilisation de l'UGP du projet et des membres des commissions de passation des marchés avec des missions de supervision conjointes proactives du FIDA, de l'AFD et du gouvernement de la RDC aideront à surveiller l'application des normes fiduciaires et de passation des marchés convenues par le biais d'une supervision semestrielle, d'audits semestriels ainsi que les comités d'audit et des systèmes d'information financière en ligne. En outre un groupe de travail soutenant tous les projets de FIDA en RDC concernant les fonctions transversales de base sera mis en place et un examen permanent de l'audit interne sera mis en place.		Modéré
Macroéconomie		
Risque(s): Les effets et les impacts sociaux et économiques de la pandémie de COVID-19 sont concrets, compte tenu également de la récession mondiale et nationale et de ses effets sur les chaînes de valeur agroalimentaires. Les prévisions et estimations citées du FMI pour 2022 et 2023 sur la croissance économique projetée, le chômage pour les deux pays ont été négativement affectés par la pandémie de COVID19. Les prix agricoles ont considérablement augmenté, en raison de la diminution de l'offre mondiale et de la perturbation des secteurs des transports nationaux internationaux et régionaux. Tous ces risques de contribuer à l'augmentation de la pauvreté et du chômage, à la détérioration des moyens de subsistance des groupes vulnérables	Substantiel	
Mesures d'atténuation: En plus de bénéficier de la stratégie du FIDA pour faire face aux impacts de la COVID19 sur le secteur agricole, le projet soutiendra les investissements ruraux et agricoles dans les ménages par le biais de subventions de contrepartie avec des institutions financières et de la distribution directe de kits de production aux ménages les plus vulnérables, y compris les femmes et les jeunes.		Modéré
Fragilité et sécurité		
Risque(s): Les retombées de l'insécurité et des conflits armés en provenance de l'est du pays peuvent affecter indirectement la mise en œuvre et la performance du programme en raison des flux de réfugiés internes, particulièrement vulnérables en tant que femmes célibataires et les orphelins. A Maidombe, on assiste à des conflits intercommunautaires sur l'accès à la terre.	Modéré	
Mesures d'atténuation: Les provinces sélectionnées sont situées dans les environs de Kinshasa et sont éloignées des conflits armés en cours. La logique d'intervention, les approches et les objectifs de développement adoptés par		Faible

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
AVENIR sont pleinement alignés sur les politiques et priorités publiques nationales et sectorielles de développement qui soutiennent la transformation de l'agriculture vers le marché à travers le soutien à l'entrepreneuriat rural et agricole (y compris le Programme 2063 de l'Union africaine). En outre, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en ciblant les groupes les plus vulnérables (femmes et jeunes) grâce à la transformation structurelle de l'agriculture familiale, à l'atténuation de l'impact du changement climatique est au cœur des politiques nationales de développement et de secteur. L'implication des dirigeants locaux au sein des communautés, l'implication des organisations économiques et agricoles locales dans la mise en œuvre du projet faciliteront l'implication des réfugiés internes lorsqu'ils sont présents dans la zone ciblée. La prise en compte par le projet de la problématique d'accès aux foncier soutiendra la concertation intercommunautaire et réduira les conflits		
Stratégies et politiques sectorielles		
Cohérence politique		
Risque(s): Le projet est entièrement aligné sur les politiques nationales. Cependant, en raison des incertitudes liées à la COVID19 et à la récession économique mondiale, les priorités politiques du pays pourraient changer au cours de la mise en œuvre du projet.	Faible	
Mesures d'atténuation: Le projet adoptera une approche de gestion adaptative pour ajuster et harmoniser les priorités en lien avec le comité directeur.		Faible
Élaboration et mise en œuvre des politiques		
Risque(s): Risque que les stratégies et politiques nationales qui régissent le secteur rural et agricole ne reposent pas sur une base solide de données factuelles, ne soient pas représentatives des points de vue des organisations de populations rurales, ne disposent pas de ressources suffisantes ou ne soient pas suffisamment soutenues par des cadres juridiques/réglementaires, ou ne soient pas durables, compromettant la mise en œuvre du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.	Faible	
Atténuation: Au démarrage, le Projet réalisera des études spécifiques sur les organisations paysannes et l'entrepreneuriat qui serviront de base à la prise de décision et à l'orientation de ses activités. En outre, le projet participera à l'opérationnalisation de la mise en œuvre des politiques nationales de promotion de l'entrepreneuriat rural et d'accès à la terre pour les petits producteurs.		Faible
Contexte environnemental et climatique		
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales		
Risque(s): Le principal impact environnemental est lié à l'intensification de l'agriculture entraînant une pollution et de mauvaises pratiques de gestion des sols et de l'eau, une dégradation accrue du couvert végétal avec le défrichage des zones de développement et des chantiers de construction d'infrastructures, et le risque de pollution par les travaux de développement.	Substantiel	
Mesures d'atténuation: L'approche du projet comprendra la préparation d'un plan de gestion environnementale et sociale au démarrage, établissant des procédures pour la mise en œuvre de mesures de préservation et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles dans la mise en œuvre des différentes composantes du projet. Les actions prévues porteront principalement sur la réduction de la vulnérabilité des jeunes et des femmes par le renforcement de leurs capacités d'adaptation au changement climatique, la gestion résiliente des ressources agro-silvo-pastorales et l'amélioration de leurs conditions de vie.		Modéré
Vulnérabilité du projet aux effets des changements climatiques		
Risque(s): Risque que les conditions environnementales ou les événements extrêmes existants ou futurs (érosion des terres, salinité, envasement, pluies extrêmes et inondations etc.) puissent avoir des effets négatifs significatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, l'accès aux marchés, les filières, les infrastructures ou l'apparition d'organismes nuisibles et de	Élevé	

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
maladies, entraînant une vulnérabilité accrue ou une détérioration des moyens d'existence et des écosystèmes des populations cibles.		
<p>Mesures d'atténuation: Les bénéficiaires seront formés sur l'usage raisonné des intrants dans une logique environnementale, sanitaire et économique. Les techniques d'enrichissement des sols en matières organique amélioreront la rétention en eau des parcelles ainsi que des intrants solubles</p> <p>Les CEP à vocation maraîchère limiteront le recours aux produits chimiques. La promotion de la diversification des cultures permettra d'assurer la durabilité des productions en n'appauvrissant pas les sols et la gestion des pestes. La collaboration avec les instituts de recherche sera importante.</p>		Substantiel
Portée du projet		
Pertinence du projet		
<p>Risque(s): Haut niveau de fragilité du pays, taux élevé de chômage des jeunes, pauvreté persistante, et insécurité alimentaire et nutritionnelle créant un risque de non-engagement dans une approche novatrice et commerciale pour développer les maillons des chaînes de valeur autres que la production et promouvoir la diversification agricole des produits mis sur le marché.</p>	Faible	
<p>Mesures d'atténuation: Le projet est pleinement aligné sur les politiques publiques nationales en matière de développement rural et agricole. Les priorités stratégiques du FIDA sont également dûment prises en compte dans la logique d'intervention et les approches opérationnelles. La pertinence a été confirmée lors de l'atelier des parties prenantes qui s'est tenu à Kinshasa à la fin de la mission et présidé par le secrétaire général du ministère de l'Agriculture.</p> <p>Le projet place les jeunes femmes et les jeunes hommes au cœur de ses interventions en promouvant l'entrepreneuriat et leur intégration économique. Un comité multisectoriel composé de représentants des différents ministères participe au processus de conception pour s'assurer que toutes les politiques pertinentes ont été dûment prises en compte pour l'alignement. D'autres parties prenantes clés représentant la clientèle du FIDA (OP, réseaux de femmes et de jeunes) ont également été pleinement et activement impliquées pour exprimer leurs préoccupations et leurs points de vue.</p>		Faible
Solidité technique		
<p>Risque(s): Les risques techniques sont liés aux capacités et aux compétences limitées des partenaires du projet et des prestataires de services pour une mise en œuvre efficace des aspects innovants du projet. Ce risque est substantiel a priori et modéré a posteriori. Les compétences sont limitées en termes de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, de développement et de structuration des chaînes de valeur, d'utilisation des technologies de conservation, de transformation et de stockage et d'utilisation des technologies numériques. En outre, l'accès au financement comporte des risques jugés importants a priori. Ces risques comprennent: i) un manque d'intérêt et d'engagement dans le secteur financier pour les secteurs ciblés (semences et pêche); ii) les attentes élevées des groupes cibles en ce qui concerne les subventions aux programmes; et iii) la réticence des groupes cibles à accéder au financement des institutions financières.</p>	Substantiel	
<p>Mesures d'atténuation: La conception de ce projet s'appuie sur les enseignements tirés des projets du FIDA au Tchad et du portefeuille croissant de projets du FIDA visant à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes dans plusieurs autres pays (Burkina Faso, Cameroun, Madagascar, Mali et Sénégal). Le projet adopte l'approche du renforcement des capacités techniques et institutionnelles et de la fourniture d'un soutien direct aux organisations de jeunes et de femmes. Tous les investissements productifs dans l'infrastructure et l'équipement seront soutenus par des plans d'affaires, accompagnés d'une assistance technique pour affiner et mettre en œuvre des modèles commerciaux inclusifs. Les risques liés à l'accès au financement seront atténués par: i) l'utilisation des produits et facilités financiers déjà existants des institutions financières et du fonds d'entrepreneuriat; ii) la liaison entre les institutions financières et le secteur privé avec le guichet du secteur privé du FIDA pour mobiliser des ressources ciblant spécifiquement la structuration des chaînes de valeur offrant un potentiel; et iii) la conception de produits spécifiques pour les femmes et les jeunes ainsi que l'éducation financière afin d'améliorer leur compréhension et leur confiance dans les services financiers proposés.</p>		Modéré

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité		
Modalités d'exécution		
Risque(s): Capacités et compétences limitées des partenaires du projet et des partenaires de mise en œuvre dans la mise en œuvre efficace des aspects novateurs du projet. Délais pour recruter le personnel de PMU et pour engager des partenaires de mise en œuvre de projets	Substantiel	
Mesures d'atténuation: Au cours du processus de conception, une évaluation approfondie des partenaires de mise en œuvre potentiels identifiés sera effectuée afin de faciliter leur recrutement ultérieur; Le FIPS permettra d'affiner les termes de référence pour lancer le processus de recrutement du personnel de l'UGP en ce qui concerne la procédure en bonne et due forme et de préparer tous les documents d'approvisionnement afin d'être en mesure d'accélérer le lancement du projet.		Modéré
Dispositifs de suivi-évaluation		
Risque(s): Le système de S&E des projets passés en RDC a montré de grandes lacunes, en particulier en ce qui concerne la collecte de données pour évaluer le niveau du produit et les indicateurs d'impact. En outre, très peu de produits de connaissances ont été capitalisés pour évaluer l'avancement réel du projet.	Modéré	
Mesures d'atténuation: Un soutien à la formation sera fourni à l'UGP concernant la désagrégation des données en fonction des catégories de groupes ciblés. Le cadre logique sera élaboré pour refléter l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet au moyen d'indicateurs d'impact tels qu'attendus par le projet lui-même, et par le gouvernement, le FIDA et l'AFD, comme détaillé dans le COSOP, ainsi que par d'autres partenaires financiers. Les progrès seront documentés pour être partagés avec un public plus large.		Faible
Passation des marchés		
Cadre juridique et réglementaire		
Risque(s): 1- Absence d'un dossier de présélection ainsi que d'un guide d'évaluation des marchés de services intellectuels suite à la dernière révision du Code des marchés publics en 2010 2- Les informations actuellement publiées sur le portail ARMP sont limitées. Il faudra rendre efficace la revue des marchés publics et déployer le SIGMAP (Integrated Public Procurement Management System)	Modéré	
Mesures d'atténuation: : 1- Assurer au niveau du projet l'utilisation de documents de présélection standard appropriés et d'un rapport d'évaluation conformément aux nouvelles lignes directrices du FIDA de décembre 2019 ; 2-S'assurer que le projet dispose de tous les mécanismes de surveillance de passation de marché conformément aux procédures du FIDA; 2- Assurer la publication complète des données sur les contrats attribués au niveau du projet.		Faible
Responsabilité et transparence		
Risque(s): 1- Bien qu'un organe de recours soit mis en place au niveau de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (Comité de Règlement des Litiges) dont les délibérations sont publiées sur le site de l'ARMP http://www.armac-rdc.org toutes les composantes du Pilier II, point IB-3 du Système d'Évaluation des Marchés Publics de l'OCDE RDC – 2011 page 71 ne sont pas conformes. 2- Corruption perceptible et reconnue par les acteurs du secteur public ainsi que par le public. Le score du pays sur l'indice de perception de la corruption 2019 est de 18/100 selon Transparency International	Élevé	
Mesures d'atténuation: 1- S'assurer qu'au niveau du projet, tous les recours respectent les dispositions des réglementations nationales et que les résultats sont publiés; 2- Opérationnalisation de l'Agence pour la prévention et la lutte contre la corruption (APLC) par l'ordonnance n° 20/013 du 17 mars 2020 du Président de la République, organe indépendant de l'État rattaché à la Présidence de la République ;		Substantiel

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
3- Assurer le respect des dispositions anti-fraude et anti-corruption au niveau du projet conformément aux Directives et politiques du FIDA en la matière.		
Capacités en matière de passation des marchés publics		
Risque(s): 1- la qualité des dossiers produits en général au niveau du projet est acceptable mais nécessite souvent des améliorations tant au niveau du DAO ou du rapport d'évaluation. Cette observation est également valable au niveau du contenu des contrats sur la détermination objective et complète des obligations des parties et la prise en compte des différentes formes de garanties en relation avec les conditions de paiement.	Modéré	
Mesures d'atténuation: 1- Assurer l'établissement d'un manuel de procédures cohérent, la formation du personnel d'approvisionnement au démarrage et surtout l'utilisation systematique des documents standard produits par le FIDA pour les projets/programmes.		Faible
Processus de passation de marchés dans le cadre des projets		
Risque(s): Le Code des Marchés Publics autorise la vente des documents d'appel d'offres, il est l'une des sources de financement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Cependant on note parfois l'absence de traitement équitable des acteurs	Modéré	
Mesures d'atténuation: Les passation de marché seront effectuées conformément aux règles nationales et sous réserve de respecter les règles du FIDA et de l'AFD. Le recrutement de personnel spécialisé dans les passations de marchés (qui bénéficiera d'une formation régulière) améliorera la qualité des documents de passation de marché et du suivi des contrats. Le projet veillera à ce que les dossiers sur les services intellectuels soient en dehors de cette pratique au niveau du projet et assurera un traitement équitable de tous les candidats à toutes les étapes de la procédure.		Faible
Gestion financière		
Organisation et personnel		
Risque(s): Les principaux risques de gestions financière sont principalement liés à la capacité du projet d'attirer et garder un personnel avec les qualifications professionnelles nécessaires dans l'UGC. Etant donné que l'UGC sera base en dehors de Kinshasa, et l'absence des écoles de qualité, limite d'une manière significative le nombre des professionnelles de la finance qui seront intéressée par les positions publiées par le projet.	Élevé	
Mesures d'atténuation: Le responsable principal des finances du FIDA participera en présentiel a l'atelier de démarrage, des ateliers de formation spécifique seront organisées annuellement pour le personnel UGP et des antennes. L'équipe financière du FIDA participera en présentiel deux fois par an pour les deux premiers années dans les mission de supervision et d'appui à la mise en œuvre.		Substantiel
Budgétisation		
Risque(s): Il y as un risque élevé de soumission avec du retard du PTBA et du PPM.	Élevé	
Mesures d'atténuation: Le projet de PTBA accompagné du plan de passation des marchés (PPM) des 18 premiers mois, élaboré pendant la conception devra être revu et validé dès le démarrage du projet. Les Etats Financiers Intérimaires, y incluant le suivi budgétaire, seront préparé et soumise au FIDA et à la tutelle tous les trimestres et en support des DRF.		Substantiel
Flux de fonds/modalités de décaissement		
Risque(s): A cause du risque pays élevé et aux faiblesses des institutions gouvernementales, il est nécessaire d'assurer la mise en œuvre du projet par une équipe de gestion projet indépendante ("ring fenced"). La localisation de l'UGP et des antennes dans des régions éloignées de Kinshasa avec un accès réduit à des services bancaires compétitives, peut déterminer un niveaux important des transactions en espèces et accroître le risque des fraudes ou erreurs.	Élevé	

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Mesures d'atténuation: Des comptes bancaires d'opérations doivent être ouvertes par chaque antennes et l'UGP central dans des banques crédibles, et une forte limitation des transactions en espèces est imposé en utilisant des comptes imprest limitées à 1000 USD par antenne.		Substantiel
Contrôles internes		
Risque(s): Le volume important des contributions en nature et la valeurs et l'étendu des taureaux de construction dans des régions éloignées indique un risque élevé et la nécessité d'un système de contrôle interne bien détaillé dans le manuel de mise en œuvre	Élevé	
Mesures d'atténuation: Le manuel de mise en œuvre sera détaillé surtout concernant les sections: contributions en nature, comptabilisations des travaux, meilleurs practice pour la signature des convention partenaires d'exécution.		Substantiel
Comptabilité et rapports financiers		
Risque(s): Liées au risques des compétences et rétention du personnel qualifié, il y as un risque élevé que les états financiers intérimaires et annuelles seront insatisfaisantes déterminant des opinions d; audit externe insatisfaisantes.	Substantiel	
Mesures d'atténuation: Des formations spécifiques (control interne, contributions en nature, etc.) et un appuis direct en présentiel de l'équipe FMD permettra de limiter l'impact et la fréquence de ce risque.		Modéré
Audit externe		
Risque(s): La Cour des Comptes (SAI de la RDC) a exprimé la disponibilité de jouer le rôle d'auditeur externe pour le projet mais AFD - Agence Française de Développement, un des partenaires clé et co-financiers du projet, a exprimé sa préférence pour un cabinet d'audit indépendant.	Modéré	
Mesures d'atténuation: Un cabinet d'audit de réputation internationale sera sélectionné pour la fonction d'auditeur externe et la Cour des Comptes jouera le rôle d'auditeur interne.		Faible
Impact environnemental, social et climatique		
Conservation de la biodiversité		
Risque(s): La déforestation pourrait détruire l'habitat de la faune et de la flore endémiques	Substantiel	
Mesures d'atténuation: Le projet contribuera à remédier à un processus de déforestation incontrôlée en cours, renforcé par le manque de subsistance des populations rurales les plus vulnérables, grâce à un soutien au développement de l'agroforesterie, à la participation à une utilisation durable des produits forestiers non ligneux et à la gestion communautaire des forêts.		Modéré
Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution		
Risque(s): Une meilleure disponibilité des intrants agricoles peut favoriser leur mauvaise utilisation; le développement des marchés territoriaux générera des déchets solides et des eaux grises. La réhabilitation des routes et le développement des marchés augmenteront la consommation d'énergie.	Substantiel	
Mesures d'atténuation: Les producteurs agricoles seront sensibilisés à une bonne utilisation des intrants y compris leurs emballages de déchets à travers i) des explications claires au point de diffusion (magasins d'intrants) ; ii) lors des sessions CEP ; iii) les infrastructures de marché comprendront le traitement sur place des déchets accumulés et le drainage des eaux grises.		Modéré
Patrimoine culturel		
Risque(s): N/A	Modéré	
Mesures d'atténuation: N/A		Faible

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Peuples autochtones		
Risque(s): Les peuples autochtones peuvent être laissés de côté du soutien à l'entrepreneuriat et des règles et réglementations strictes concernant l'accès aux ressources forestières qui accueillent leurs activités traditionnelles peuvent affecter leurs moyens de subsistance.	Substantiel	
Mesures d'atténuation: La plupart des zones ciblées n'accueillent pas de communautés autochtones, mais dans la province de Mai Ndombe au contraire ou les Peuples autochtones pygmées représentent une grosse minorité (20%) le projet interagira avec les organisations de peuples autochtones pygmées pour déterminer comment leurs membres peuvent être touchés et définir des activités spécifiques pour répondre à leurs besoins.		Modéré
Santé, sécurité et sûreté des communautés		
Risque(s): Les maladies infectieuses et parasitaires peuvent limiter l'état nutritionnel des enfants.	Substantiel	
Mesures d'atténuation: Les garderies rurales permettront d'interagir avec les services de santé communautaires en vue d'une détection précoce. Des latrines et des cantines seront construites sur les sites des marchés. L'investissement en poste d'eau autonomes (PEA) facilitera l'accès à l'eau potable tout en diminuant la charge de travail pour les femmes.		Modéré
Emploi et conditions de travail		
Risque(s): Cibler l'entrepreneuriat féminin peut favoriser une augmentation de leur charge de travail conduisant à un changement contre-productif	Substantiel	
Mesures d'atténuation: Le projet s'associera directement à un réseau de femmes pour prendre en compte leurs points de vue ; Les infrastructures faciliteront la participation des femmes aux marchés. Les conditions de travail des jeunes autour des marchés (chargement et déchargement) seront réglementées par des règlements locaux approuvés par toutes les parties prenantes. L'investissement en poste d'eau autonomes (PEA) facilitera l'accès à l'eau potable tout en diminuant la charge de travail pour les femmes		Modéré
Réinstallation et réinsertion économique		
Risque(s): N/A	Modéré	
Mesures d'atténuation: N/A		Faible
Émissions de gaz à effet de serre		
Risque(s): L'ouverture des zones de production vers les centres urbains peut inciter les personnes vulnérables à s'engager dans des activités génératrices d'émissions de gaz à effet de serre (charbon de bois, déforestation...).	Modéré	
Mesures d'atténuation: Grâce au projet, les personnes vulnérables auront accès à d'autres possibilités avec une gamme d'activités allant de la gestion des forêts communautaires à la plantation de bambous pour développer une source plus propre de charbon de bois, en passant par le développement de l'agroforesterie.		Faible
Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques		
Risque(s): Ce risque est l'une des raisons de l'intervention puisque les populations rurales sont de plus en plus affectées par la variabilité et les aléas climatiques	Substantiel	
Mesures d'atténuation: La résilience aux changements climatiques fait partie de toutes les activités du projet. Un mécanisme spécifique sera activé en cas de catastrophes naturelles comme cela a été le cas pour l'éruption volcanique au Nord-Kivu pour soutenir les populations rurales les plus vulnérables touchées.		Modéré

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Parties prenantes		
Participation et coordination des parties prenantes		
Risque(s): L'approche entrepreneuriale peut ignorer certaines catégories de ruraux défavorisés et plus vulnérables.	Modéré	
Mesures d'atténuation: Au cours de la conception, toutes les parties prenantes économiques et sociales impliquées (publiques et privées) seront pleinement associées de façon permanente: ce processus inclusif est l'un des principaux piliers de développement du projet. Le Projet agira en tant que facilitateur et médiateur entre les intérêts institutionnels, politiques, sociaux et économiques divergents/différents, principalement grâce au dialogue permanent, les Institutions et Organisations de la Société Civile structurées et organisées (y compris les administrations publiques centrales et locales, les Organisations Paysannes et Productrices, Réseaux de femmes et de jeunes, syndicats de commerçants/transports, OP, ONG, organisations communautaires, coopératives et réseaux de femmes et de jeunes, organisations de peuples autochtones, organisations de personnes handicapées).		Faible
Doléances des parties prenantes		
Risque(s): Les parties prenantes peuvent ne pas être informées des conditions d'accès aux activités soutenues par le projet en particulier.	Modéré	
Mesures d'atténuation: (i) Le Projet veillera toujours à ce que les parties prenantes soient pleinement informées de leurs droits par le biais d'une plateforme locale multipartite dont le rôle est de remettre en question la mise en œuvre du projet et qui sera remplie lors de la mission de supervision conjointe pour exprimer leurs points de vue; ii) les organisations nationales représentant les parties prenantes (OP, réseaux de femmes et de jeunes, organisation de personnes vivant avec un handicap, organisation de peuples autochtones) seront directement impliquées dans la mise en œuvre du projet par le biais d'un accord de collaboration négocié qui contiendra une clause de réception des griefs de leurs membres pour les diffuser dans les fora nationaux; et iii) les mécanismes de règlement des plaintes du FIDA seront déployés dans le cadre de l'exécution du projet.		Faible